

# SOMMAIRE

---

## Textes

- |       |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 3-8   | La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891   | Mmes Bontemps et Martial |
| 9-15  | Quelques coutumes dévotieuses et pratiques<br>superstitieuses dans le Nontronnais au XIX <sup>e</sup> siècle | Mme Odette Plazer        |
| 16-26 | La direction de l'hôpital de Nontron de 1802 à 1952  | M Robert Bouet           |
| 27-37 | Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815   | Mlle Massévy             |
| 38-43 | Routes et chemins en Nontronnais   | Mme Thibaud              |

## Planches

- |    |  |  |
|----|--|--|
| 5  | Ancienne mairie de Javerlhac   |  |
| 7  | Eglise de Javerlhac : état ancien  |  |
| 21 | Maison de retraite de Nontron (état primitif) et ancienne chapelle de Notre-Dame |  |
|    | Religieuses de l'Immaculée de Castres :  |  |
| 24 | - costume ancien (celui de la fondatrice)  |  |
| 25 | - costume moderne (après le Concile)   |  |
| 28 | La République  |  |
| 35 | Abdication de Napoléon.  |  |

N.-B. : Les articles publiés dans ce présent numéro n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

## AUX QUATRE SAISONS...

Après le n°1 de ces Chroniques nontronnaises émergeant des brumes de février 1981, les deux suivants avaient éclos au beau soleil de juillet 81 et 82. Et voici que cet automne 83 a fait mûrir à point ce n°4. Espérons que le prochain printemps verra fleurir le suivant.

Ainsi vous voilà avec ce nouvel exemplaire des Chroniques dans les mains pour ce prochain hiver. Vous pourrez donc le savourer à loisir, le soir à la veillée, assis au coin du feu, si peu que vous ayez la chance d'avoir quelque grève de télé qui vous rappellera le plaisir de la lecture.

Mais pour tous les amoureux de l'histoire du Nontronnais, télé ou pas, nous sommes persuadés que ces quelques pages seront les bienvenues. Oh ! non qu'elles soient d'une haute valeur scientifique ou littéraire. Soyons modestes. Mais disons simplement qu'elles sont 'honnêtes'. Honnêtes, parce que ces pages ne sont pas le recopiage plus ou moins camouflé d'autres ouvrages. Et cela est si rare chez les historiens, même les plus grands, dont l'un d'eux disait un jour à ses collègues dans une savante conférence : « *Nous qui passons notre temps à nous recopier les uns les autres...* ». Ces pages sont en effet le résultat d'une recherche personnelle dans le passé de notre petit pays. Comme pour les numéros précédents, vous verrez que ces cinq chroniques que nous vous présentons aujourd'hui, ont d'abord été des 'communications' faites à l'un ou l'autre jeudi du GRHIN. Et beaucoup d'autres, semblables, attendent leur tour de paraître dans ces Chroniques, puisque les Archives de notre Groupe viennent d'enregistrer le manuscrit de la 99<sup>ème</sup> communication. Que de numéros en perspective si nous parvenions à toutes les publier !

Comme cela risque de demander pas mal de temps, nous vous conseillons de venir plutôt écouter les prochaines, chaque premier jeudi du mois, à la Salle de la mairie de Nontron, comme d'habitude, de 20 h 30 à 22 h 30 (précises).

Le GRHIN  
Septembre 1983

## LA VIE MUNICIPALE À JAVERLHAC DE 1837 À 1891

1837 Tracé d'un 'chemin' partant de Mareuil et allant vers Piégut, par Javerlhac et la Petite Forêt. Demande de participation : 30 F.

1841 Une route d'Aurillac à Angoulême desservant la Forge royale de Ruelle est prévue ; le Conseil demande que cette route passe par Javerlhac, afin de développer son industrie : les hauts-fourneaux.

1842 Des réparations à la grange du presbytère et au mur de l'ancien cimetière. Construction des murs de la fontaine du bourg.

1843 Des travaux au chemin de Javerlhac – La Chapelle-Saint-Robert. Ce chemin, à cette époque passait par le Gardéchoux.

1845 Le cimetière, autour de l'église est déplacé à 200 m des habitations et transféré à l'emplacement actuel.

Le 3 octobre 1846, décès de M Desbordes, curé de Javerlhac.

En 1853 naissait à Javerlhac le peintre Fernand Desmoulin, dont les dessins médianimiques et les peintures sont exposés au musée de Brantôme. Cet artiste de notre région est décédé à Venise en 1914.

1853 le Conseil examine et accepte une demande, transmise par M. le sous-préfet. Les habitants de l'ancienne commune de La Chapelle-Saint-Robert demandent la séparation de leur commune de celle de Javerlhac. La réunion de ces deux communes avait eu lieu en 1823.

1854 Ouverture d'un atelier de charité pour permettre aux personnes valides et sans ressources de travailler. A la suite d'une récolte désastreuse en 1853, une partie de la population n'avait plus les moyens de vivre. Des crédits furent votés par décret de l'Empereur ; également un impôt extraordinaire de la commune soit 2000 F ; et un don de 5000 F offert par M Masse, industriel à Javerlhac. Deux ateliers de charité furent ainsi ouverts.

1861 Nous arrivons en 1861, la création des routes et des chemins favorise la circulation et le commerce, des foires sont créées (12 marchés, les 1ers jeudis de chaque mois et 4 foires, le 2 février, le 16 mai, le lundi après le 3 août et le 16 décembre).

12 marchés annuels subsistent de nos jours, ainsi que deux foires, le 2 février et le lundi de la frairie.

Voici les droits de plaçage et de minage, les jours de foire :

0.05 par hectolitre de pommes de terre, noix, châtaignes ; 0.20 par charrette contenant foin, paille, cercles et futailles ; et voici les prix par m<sup>2</sup> de terrain employé :

pour un banc à échelle ou sur voiture couverte 0.40

pour un banc simple sur tréteaux	0.20
pour un banc de boulanger, quincaillier, cloutier ou taillandier	0.10
pour un emplacement par terre	0.10
les bouchers paieront par étal	0.60

1862 Demande d'un bureau de poste. La route étant livrée à la circulation, le passage d'un courrier Angoulême – Nontron est en service, l'emploi d'un facteur-boîtier est créé. Puis, une demande est formulée pour obtenir l'ouverture d'un bureau de distribution de dépêches à Javerlhac, qui desservirait les communes environnantes.

Plus tard, création d'un bureau municipal télégraphique. L'installation des appareils coûtera 717 F.

1862 Chemin de Tassat à Pys. Un don de 2000 F est offert par M Mensignac, il permettra d'entreprendre les travaux qui devront commencer à Pys. Ce chemin passera devant le portail de M Mensignac.

1863 Cession d'une parcelle de terrain appartenant à Mme veuve Lompré. Le terrain est nécessaire à la commune pour effectuer le tracé du chemin Mareuil – Piégut.

1867 Une ligne de chemin de fer est prévue, elle sera achevée vers 1886. Voici quelques notes sur ce sujet important :

Le Conseil souhaite que la ligne du chemin de fer Angoulême – Limoges prévue, suive la vallée du Bandiat, où l'industrie des hauts-fourneaux connaît des difficultés d'approvisionnement en charbon, le prix des transports étant trop élevé.

Ce chemin de fer permettrait aux forges de Jommelière, de La Chapelle-Saint-Robert, de doubler leur production. L'administration de la Marine, avec le combustible à bon marché, pourrait remettre en marche la fonderie impériale de Forgeneuve et envoyer ses produits sur Rochefort. Les usines de la vallée du Bandiat sont placées au centre de la production du minerai de fer dont les produits sont 'inépuisables'. L'exploitation du minerai de fer couvre une étendue de 500 ha.

D'autre part, la production agricole de la commune est d'environ 5000 hectolitres de vin de qualité supérieure et, faute de transport, ce vin se consomme sur place. Le chemin de fer faciliterait l'expédition des produits. A quelques kilomètres de Javerlhac on trouve des gisements très riches et considérables de terre réfractaire et de manganèse. La seule commune de Javerlhac pourrait faire transporter par chemin de fer 20 millions de kilos de minerai de fer et des produits agricoles.

1867 En 1837 la refonte de la cloche avait été décidée, mais une deuxième refonte fut nécessaire peu de temps après, l'anneau soutenant le battant s'étant brisé.

Le 26 mars 1867, trente ans après, achat d'une nouvelle cloche.

Voici la liste des dons faits à la commune :

- un legs de Mmes Bernard et Dapien : 100 F

- legs à l'église de feu demoiselle Marie Lapeyre Puymartin : 100 F. Cette somme aidera à payer les frais de refonte de la cloche.

- legs de M Desvard : 500 F pour les pauvres de la commune

- 2000 F de M Mensignac pour les chemins et 5000 F offerts par M Massé.

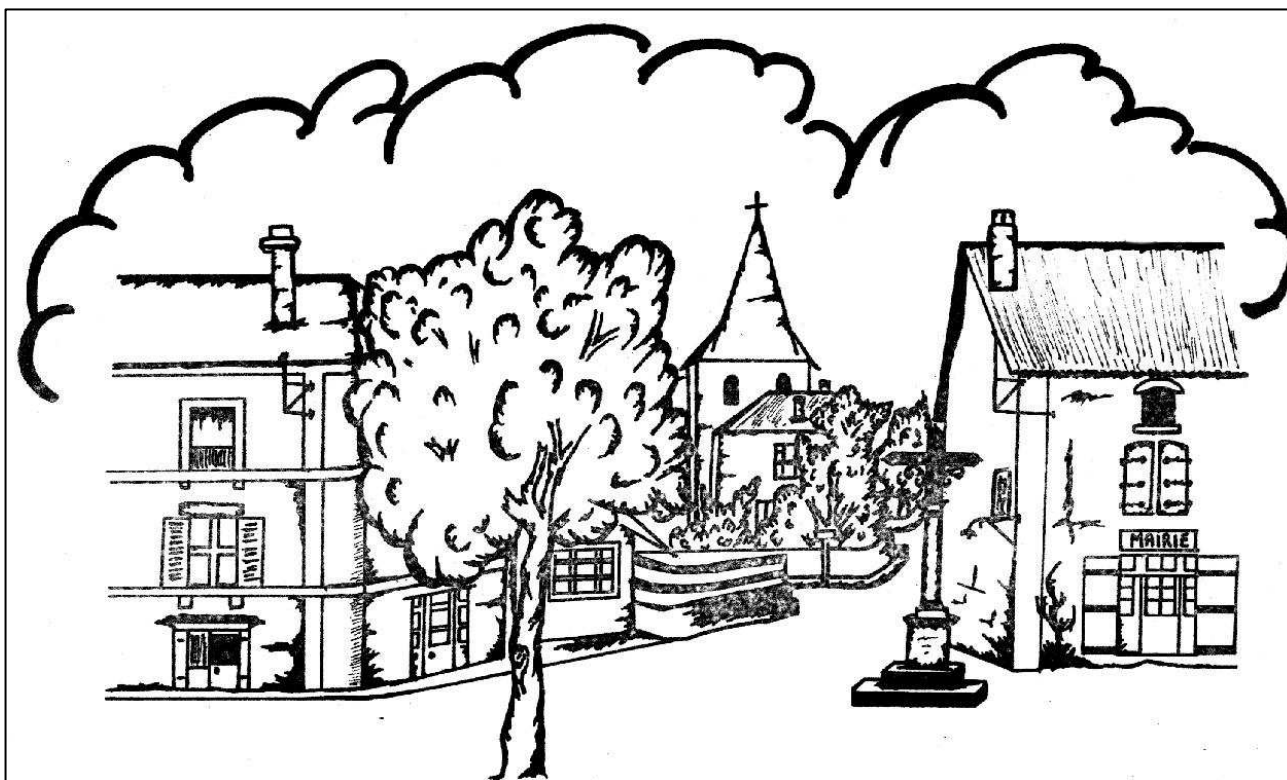
Voici au sujet de l'église, quelques prix de vases sacrés en argent massif :

- un ostensor : 200 F

- un calice : 120 F

- un ciboire : 110 F

et le prix de l'autel en marbre : 750 F



1870 Chaque commune a en charge un certain nombre de gardes nationaux mobilisés. Javerlhac prévoit un emprunt pour assurer l'habillement, l'équipement et trois mois de solde pour les gardes nationaux.

1872 Construction d'une halle aux marchandises, le terrain est offert gratuitement par M Léonard Allafort. Prix de la construction : 4631.42 F.  
Sur la place de la halle, il existait un peuplier, dit arbre de la liberté ; il fut enlevé pour effectuer la construction de la halle.

1875 Demande d'une gendarmerie, aucune suite à ce projet.  
Une perception est également demandée, sans résultat.  
La population était à cette époque de 1660 habitants pour la commune, dont 300 seulement pour le bourg de Javerlhac. Actuellement, Javerlhac compte 700 habitants et l'ensemble de la commune 1100 environ.

1880 Une note de l'agent voyer cantonal prévoit un deuxième pont, en dessous du pont actuel, la route venant de Mareuil aboutirait ainsi, en face de l'avenue de la gare et permettrait de conserver notre magnifique vieux pont près du château. En 1893, cette idée est reprise, la nouvelle voie traverserait les prés, le Bandiat et passerait entre les maisons Bouty et Monmoulinet, près de la grande place, et ceci sans aucune démolition. Le vieux pont serait conservé avec son cachet d'antiquité. Ce projet n'a malheureusement pas été adopté.

1881 Choix d'un terrain pour faire un champ de foire à bœufs. Emplacement actuel. Une partie du terrain a été cédée par M Tarade et des parcelles par MM Forestal, Laroussie, Rouyer pour faire un chemin de dégagement. Il existait un puits au milieu du champ de foire, une pompe est installée sur ce puits, et entourée d'un petit mur bas à 2 ou 3 mètres de distance de cette pompe. Tout a été démoli.

1884 Choix d'un emplacement pour la construction d'une école. L'ancienne école étant trop petite dans un immeuble vétuste situé sur l'emplacement de la mairie actuelle. C'était l'école de garçons, celle des filles se trouvait à la maison Clément, maison près du Bandiat en face du château. La construction de la nouvelle école n'aura lieu qu'en 1893 et coûtera 42 500 F.

1884 Cession d'une parcelle de terrain appartenant à Mme Mousnier Lompré pour l'alignement sur la place de l'église. La démolition d'une partie du 'cuvier' près du mont sera nécessaire.

1886 Le maire demande à la compagnie d'Orléans d'autoriser un train supplémentaire les jours de foire à Nontron, et des wagons en plus grand nombre, pour l'expédition des bestiaux les jours de foire à Javerlhac.

1890 Le maire demande à l'administration intéressée, la création d'un débit auxiliaire de papiers timbrés.

1893 Diminution de la superficie de l'église. Une partie, vers le porche, est démolie pour permettre le passage de la route et faire une place. Une souscription est ouverte pour les travaux, total 7000 F, plus 3000 F du conseil de fabrique, et le reste, c'est-à-dire 8500 F versé par l'Etat.

Cette restauration comprend :

Démolition de deux travées à l'Ouest et construction du pignon.

Démolition et reconstruction de la sacristie.

Construction de deux nouvelles absides.

Ravalement intérieur de l'église.

Voici la composition de quelques conseils municipaux des années 1839 à 1893

1839 M Boulouneix-Fonpuy Aubin Nicolas est nommé maire

M Blanchon-Lasserve Jean Baptiste, maître de forge à La Chapelle-Saint-Robert, adjoint

Les conseillers sont : MM Mensignac-Lapeyre, Coussi Pierre, Vallade Lacan, Bordas Jean, Mounier-Laforie, Desvard Guillaume, Nadaud-Desai, Duroux-Amable. L'ensemble du Conseil prête le serment voulu par la loi, jure obéissance et fidélité au roi des Français, à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.

1848 Sont nommés maire Duroux-Amable, adjoint Mensignac-Lapeyre Pierre. Sont révoqués Boulouneix et Tournier maire et adjoint sortants.

Fait à Périgueux le 21 mars 1848.

Le commissaire du gouvernement provisoire,

Signé Dusolier.

1852 Sont élus Duroux-Amable maire ; Mensignac-Lapeyre adjoint

Ils ne seront installés qu'après avoir prêté serment de fidélité et d'obéissance au Président.

Périgueux le 28 juillet 1852

Le préfet : A. de Calvimont

1855 M Masse Auguste, maire ; M Bordas Désiré, adjoint.

Ils prêteront serment de fidélité et d'obéissance à l'Empereur.

Le préfet : Jaubert.



1856 Nouveau changement : M Bordas Désiré est nommé maire.

Les conseillers sont : MM Masse, Boulouneix, Desvard, Bordas, Bontemps, Bossoutrot, Bourrinet, Clément, Pélissier.

1882 M. Desmaret, maire ; Desvard, adjoint

les conseillers sont : MM Donzeau, Lacaton, Bridet, Mousnier-Lompré, Bontemps, Mase, Bordas, Mazerat, Clément, Dolezon, Guyot, Bossoutrot.

1888 M Bridet est nommé maire et M Desvard adjoint. Mêmes conseillers.

1891 M Desvard Elie Auguste est nommé maire. M Mazerat Eymard adjoint. Voici la liste des conseillers :

MM Donzeau Théophile, Bourrinet Jean, Mensignac-Lapeyre Etienne, Bontemps Jean, Bosselut François, Mousnier-Lompré Antoine, Coussy Amédée, Mounier Eugène, Lacaton Pierre, Guyot Emile.

A nouveau une note sur le chemin de fer, dont les projets ont débuté en 1867.

Vers les années 80, les travaux sur la partie Le Queroy – Nontron se poursuivent et la ligne pourrait être livrée à l'exploitation assez rapidement, sauf la section Saint-Martin – Nontron où des ouvrages d'art sont à exécuter. Il est donc demandé que la ligne soit mise en service jusqu'à Saint-Martin. Un omnibus et un service de camionnage feraient la liaison, ce qui permettrait à Nontron de profiter des avantages de la voie ferrée.

Par la suite, la station de Saint-Martin se trouvant trop petite, l'arrêt des trains se fera à Javerlhac qui est une station importante.

En 1884, les travaux de la voie ferrée reprennent entre Nontron et Thiviers. Une bonne quinzaine d'années ont été nécessaires pour les projets et l'exécution de cette ligne dont nous regrettons la disparition – à peine cent ans.

J'ajoute que lors de la construction de la ligne de chemin de fer, M Lesguiller, sous-secrétaire d'Etat, était venu à Nontron en 1881 et avait promis la poursuite plus rapide des travaux de Nontron à Thiviers.

Ce bref résumé de la vie municipale à Javerlhac au 19<sup>ème</sup> siècle, nous montre les importants changements dus au tracé des nouvelles routes et surtout au chemin de fer si important pour notre région.

Communication de Mmes Bontemps et Martial  
Le 5 avril 1979  
Archives du GRHIN n° 43



## QUELQUES COUTUMES DÉVOTIEUSES ET PRATIQUES SUPERSTITIEUSES DANS LE NONTRONNAIS DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE.

En guise d'introduction, je rapporterai cette phrase, tirée d'une conférence faite cet hiver par M Dary, maître de recherche au CNRS, au cloître Saint-Merry sur le langage symbolique et l'approche du sacré :

*« Le symbole se présente comme un signe dont la fonction est d'évoquer une réalité absente. Il achemine vers elle, dans la mesure où il est considéré sous ses aspects d'appel et de relais. Quand la réalité est atteinte, le symbole s'efface ; il devient inutile puisque le centre est découvert ».*

Un autre spécialiste de l'histoire des idées religieuses et des croyances superstitieuses, le célèbre mythologue roumain Mircea Eliade écrivait récemment dans 'l'Express', qu'il faut conserver et sauver notre patrimoine de croyances si nous voulons retrouver un sens 'cosmique' à la vie, c'est-à-dire retrouver les manifestations du sacré à travers les objets et les rythmes tels qu'ils s'inscrivent dans l'univers. Pour Eliade, *« être un homme, c'est chercher la signification, la valeur de notre univers, l'inventer, le projeter, le réinventer. »* (occultisme, sorcellerie et modes culturelles).

Je ne veux pas dire, par ces citations, que je discuterai sur la philosophie des choses. J'ai seulement essayé, à partir de conversations ici ou là, à Javerlhac et à Villars, de noter ce qui subsistait encore dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle – et même peut encore subsister – comme coutumes ou croyances plus ou moins superstitieuses.

Ensuite, m'appuyant sur les recherches d'historiens et de folkloristes (notamment les équipes du 'Musée des Arts et Traditions populaires de Paris' ; les 3 tomes de la 'Sainte Rurale Traditionnelle en limousin' publiés chez Maisonneuve et Larose ; l'ouvrage très fouillé de Van der Loeun paru chez Payot, 'la Religion sans son essence et ses manifestations' ; et l'œuvre de Mircea Eliade cité plus haut) j'ai essayé de donner une explication à ce qu'on est souvent tenté de juger puéril et ridicule.

Ma collecte n'est pas très riche, faute de temps, mais j'essaierai de la poursuivre car c'est passionnant.

L'homme se sent entouré de mystère et craint naturellement ce qu'il ne sait pas expliquer. Il redoute la puissance qu'il pressent confusément autour de lui et il lui arrive de croire que certains de ses gestes vont déchaîner cette puissance en la libérant, tout comme l'imprudent qui touche un fil à haute tension se trouve foudroyé par ce geste.

J'ai rencontré un fabricant de produits laitiers qui se garderait bien d'entreprendre quoique ce soit d'importance un mercredi.

Une personne de Javerlhac m'a affirmé qu'on ne « commence rien de sérieux un vendredi ».

Les commerçants ambulants font souvent une remise ou un petit cadeau à leur premier client du jour.

Combien de personnes n'osent parler accident la veille de faire un voyage ?

L'homme pense que s'il passe outre à tel ou tel tabou, il va peut-être faire déborder la marmite de la sorcière, en soulevant son couvercle et être puni, fautif ou non. C'est alors qu'il recourt à certaines pratiques dévotieuses ou magiques, de manière à s'attirer les faveurs de

puissances bienfaisantes ou se protéger des esprits maléfiques, ou bien encore, neutraliser au moins ces forces mauvaises que d'autres individus (sorciers, 'jeteux' de sort de tout poil) ont pu libérer dans l'intention de lui nuire à lui, pauvre innocent. C'est à des degrés divers et avec des 'armestris' variées, l'éternelle lutte du bien et du mal, Tristan et Iseult, le Graal, Faust et Méphisto.

Donc, cette nature ambiante, dont nous sommes issus, recèle des forces et le contact entre elles et nous se fait sous différentes formes d'incantations, de manifestations matérielles, de 'Bierophanies'. On se défend de croire à l'existence de ces puissances, mais autrefois (...naguère) en Berry, en Limousin, en Bretagne, tout – ou presque – était pris pour un signe, un symbole de cette réalité voilée dont parle M M. Davy.

Seulement au cours des âges, la réalité primordiale s'est estompée et n'a plus laissé subsister que le signe. Prenons un exemple : faire traverser les cendres à la St Jean ? Pourquoi ?

Après des siècles, les gens ont perdu le sens de ce rite, sa raison d'être, mais ont continué à faire les gestes correspondants, sans comprendre.

J'ai classé ce que j'ai pu glaner en 6 rubriques, mais c'est très incomplet ! Nous verrons brièvement :

- les pierres sacrées
- les métaux
- le feu
- l'eau
- puis plus longuement l'arbre et quelques plantes
- enfin la mort.

Autant de signes, pour les gens, de l'existence d'un milieu sacré, c'est-à-dire disposant de puissance. Comment les interprétaient-ils ? comment réagissaient-ils ?

## 1- Les pierres sacrées.

Toute pierre de forme ou de dimension insolite est prise pour une manifestation de la puissance mystérieuse. Pourquoi appeler 'chapelet du Diable' les rochers de Saint-Estèphe ?

A l'origine de quantité de pierres 'dressées', on a vu l'expression d'une force fécondante, de forme phallique (Grèce).

Javerlhac a sa Pierre Virade (ou Viraude). On les appelle aussi 'pierres vironnaises' : elles bougent, elles virent à certaines occasions.

Certains 'dolmens' étaient l'objet de pratiques magiques, notamment pour la guérison d'animaux :

'Pierres de foudre', haches préhistoriques posées à plat sur une poutre ou un chevron, Porte-bonheur.

'Ammonites', pierre d'un genre spécial, sur fenêtres à Chantegros.

'Croix blanche ou demi cercle sur le linteau de porte ou de la corniche (Javerlhac sur la route de La Chapelle-Saint-Robert).

## 2- Les métaux, ont d'ailleurs un sexe.

Verrou : à la Chapelle Saint-Robert et à Brantôme, la femme devait tenir le verrou jusqu'à ce que son mari vienne la chercher.

Cloches : croyance populaire que le son du bronze chasse les démons et brise les sortilèges. Elles sont baptisées ; mais toutes ne sont pas bonnes. Les savants sont partagés au sujet de leur action sur les ondes sonores. Cloches de Nontronneau (Mlles Bontemps, Vonnies, Belly) et de Fontroubade (qui éloigne les orages).

Fer à cheval : veilleur talismanique. De préférence par trois. On met un fer à cheval pour éviter que l'orage fasse avorter les œufs couvés (à Chantegros).

Soc de charrue : phallus. Toujours manipulé par l'homme. Il féconde la Terre Mère.

Fer : avant de mettre à couvrir on met 2 morceaux de fer en croix (à propos de poules couveuses, ne pas les mettre sous le même toit que la maison, ex : ex cave ...

### 3- Le feu.

Puissance particulièrement révéérée, sans doute depuis que l'humanité existe. Il a deux caractères :

A – C'est une puissance qui

- féconde,
- répand lumière et chaleur,
- primitivement le feu s'obtenait en frottant un silex, d'où la croyance que le frottement est un acte qui engendre et fait naître (cf. verrou Saint-Robert)

La nuit de la St Jean, les filles sautent le feu pour trouver un mari, les femmes enceintes pour un heureux accouchement.

B – Puissance purificatrice, thérapeutique, magique. Rien d'impur ne doit souiller le feu, puissance élémentaire. Cf. feu de la St. Jean, fumée, brandons, etc. ... rite agraire très primitif.

### 4- l'eau

Fait partie du milieu sacré, fontaines à dévotions.

Dans un pays insuffisamment arrosé, la plus belle représentation de l'au-delà : une eau abondante et des oasis luxuriantes.

Elle est une puissance extrêmement importante.

Elle est :

- a) Fécondité ( eau du puits de Jacob : eau qui jaillira pour la vie éternelle).
- b) Croissance heureuse (eau de Jouvence)
- c) Purification – Prophylaxie (sources, fontaines, eau bénite)

Si le feu paraît de caractère anthropologique, l'eau paraît théologique.

### 5- L'arbre – Les plantes.

L'arbre est également porteur de puissance.

Le culte de l'arbre se trouve naturellement en Grèce – les 'hamadryades', puissances qui résident dans les arbres.

Pour les Egyptiens, le sycomore sert de trône aux dieux.

Est-ce par hasard que Luc, dans son Evangile, fait monter Zachée dans un sycomore, parce que ledit Zachée, à cause de sa petite taille, ne peut voir passer le cortège du Christ ? En tout cas, chez les Francs-Maçons, la feuille de sycomore a un caractère symbolique certain.

L'arbre a frappé l'homme par le mystère qui semble l'entourer et qui se manifeste par l'apparente alternance de vie et de mort dont il est le siège. Il y a une centaine d'années, on enterrait le placenta au pied d'un arbre. (pour les primitifs, le placenta est une essence d'âme qui quitte son porteur dès la naissance). On l'enterre donc pour conserver cette vie en puissance.

Je voudrais signaler ici quelques coutumes qui prenaient place au moment du Carnaval, car c'est le moment à la campagne où les activités extérieures reprennent. La nature va se réveiller et il faut se la concilier en faisant quelque offrande, pour ainsi dire.

Plusieurs personnes m'ont parlé de bouillons gras.

Il semble bien que cette coutume se pratiquait il y a une trentaine d'années encore.

Le bouillon gras possède à la fois des vertus prophylactiques et fécondantes.

Carnaval, c'était – c'est encore dans les régions du Nord notamment – le faste, l'abondance, le plaisir débridé. On fait 'ripaille' (.. chez les voisins de St François de Sales) on mange 'gras' avant de faire maigre pendant quarante jours. Quelle est l'origine de la bénédiction au bouillon gras ? ( un peu comme l'eau bénite !)

Le bouillon gras est certainement signe d'abondance. Ou est-ce une offrande ? Quoiqu'il en soit, le maître, ou la maîtresse en son absence, prélevait une écuelle de bouillon préparé pour le repas de fête ; et, selon les uns, en envoyait une cuillerée au plafond pour éviter que les moustiques ne piquent ; selon les autres, elle allait en répandre sur le tas de fumier, en aspergeait les bêtes, les portes des bergeries et des étables, en arrosait un bottillon de paille, et l'après-midi, le patron allait ceinturer ses arbres fruitiers avec 3 brins de paille et leur donnait 3 petits coups de hachette : Si tu ne portes rien cette année je te couperai la tête. (M Ronceray)

Pour le paysan, certains arbres sont plus bénéfiques que d'autres.

En tout premier lieu le chêne, arbre consacré au dieu des dieux : Zeus, Jupiter, Thor (Germain), Esus (Celtes). C'est un arbre sacré (J. d'Arc)

Thor s'apparente au dieu du tonnerre comme Zeus et Jupiter.

Le laurier écarte la foudre, maladies, maléfices et intervient dans les rites de protection de la maison.

Le cyprès qu'on retrouve près des tombes. Les cercueils étaient en bois de cyprès (cf. cimetière de Nontron)

Le noyer est réputé infélic (cf. camping Rocamadour)

Le sureau écarte les serpents

L'aubépine écarte les sorts, les orages

Le noisetier ou coudrier est jovent. N'est pas frappé par la foudre. Les jeunes pousses sont utilisées pour 'mettre de part'. Il était d'usage de cueillir des chatons et de les faire bénir avec le cierge de la Chandeleur pour placer le tout aux endroits vulnérables, exposés à l'action des sorciers (maison, étable, ruche). Le curé de Javerlhac me signale que cette superstition se reporte maintenant sur le cierge de la Chandeleur.

Inutile d'insister sur le gui.

On trouve des fleurs de chardons aux portes des étables ; Apulée lui attribuait le pouvoir de protéger quiconque en portait.

L'ail (en sanscrit : 'tueur de monstre'). Les vertus de l'ail pour nos générations, auraient plutôt tendance à devenir thérapeutiques ou culinaires, mais il subsiste certainement dans le subconscient des gens des traces d'autres croyances.

Je ne m'explique pas ce qui arrive au persil. Faut-il, ne faut-il pas le repiquer ? Quand ? Comment ? Il paraît indispensable d'en donner, sinon le malheur vient sur la maison. (Mme Guillemet)

J'en arrive à la curieuse question des boutures.

Une personne d'une soixantaine d'années, demeurant à Villars, m'a affirmé qu'elle ne donnait de boutures (notamment de géraniums) qu'à des personnes sûres. J'étais fort intriguée et j'ai cherché une explication. Van der Loen, dans sa thèse : 'l'Histoire des religions' a justement exposé longuement ce que représente le fait de donner. Pour les primitifs, le don est puissant.. Refuser de donner ou repousser un don est un affront qui pour maintes peuplades, équivaut à une déclaration de guerre. Le don a en soi une telle force de cohésion qu'il peut, selon le cas, ou porter préjudice au donateur ou au contraire le servir ; il noue un lien puissant, indissoluble.

Le donataire se met entre les mains de la personne gratifiée. Implicitement d'ailleurs, le don appelle le réciproque. Qui accepte quelque chose s'unit à celui qui a donné par un engagement tacite mais puissant.

D'où je crois l'explication des donateurs de boutures : donner à quelqu'un de mal intentionné à votre égard, à un 'mal jovent' risque de faire crever vos propres plantes. En donnant, on a créé un contact avec le Mal, comme nous disions au début. On a ouvert une brèche, par laquelle le Mauvais s'engouffre.

Mais revenons à l'arbre.

Il y avait, dans le calendrier liturgique et traditionnel quelques dates festives où l'arbre était particulièrement à l'honneur.

a) Le dimanche des Rameaux inaugure le cycle de Pâques closes (Quasimodo). S'agirait-il d'un reliquat de vieilles coutumes de nos ancêtres pour saluer les beaux jours ?

Les ethnologues et les linguistes sont d'un avis contraire en insistant sur le fait que ces 'Rameaux' sont de création relativement récente, et chez nous, ils ne sont certainement pas antérieurs au IX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle le christianisme commença à pénétrer nos campagnes. D'après l'ethnologue Francis Weiser, lorsqu'au début du IV<sup>e</sup> siècle, grâce à l'édit de Milan, les chrétiens obtinrent la liberté du culte, les fidèles de Jérusalem eurent l'idée de commémorer l'entrée solennelle du Christ dans leur ville, en s'inspirant du récit de l'évangéliste Marc (XXI-1-11). Ils formèrent donc une procession où chacun portait des palmes et chantait 'Hosannah au Fils de David' (d'où le nom de certaines croix hosanna).

D'Orient, la coutume se répandit en Occident, l'olivier remplaçant les palmes. Au VIII<sup>e</sup> siècle, on prit l'habitude de bénir ces rameaux et cette para-liturgie s'étendit peu à peu à l'Eglise universelle. Autour de ces 'rameaux' s'est développé la confection de 'bouquets garnis' comme on en faisait, paraît-il, encore à Limoges vers 1964.

Beaucoup de personnes assistent encore à la messe ce dimanche là, mais il paraît fort probable qu'il s'agit là souvent de satisfaire une coutume ancienne, à peu près vide de son contenu théologique. Il est indispensable d'avoir du 'rameau' pour mettre au crucifix de sa chambre, au cimetière sur les tombes familiales, et puis souvent encore dans les étables, les granges, les greniers, aux lapins.

Il est précieux pour 'tirer l'eau bénite' en cas de décès. On plantait une branche de buis béni sur les tombes chères dans l'espoir de la voir prendre racine : signe particulièrement heureux. D'où peut-être ces massifs de buis dans la partie la plus ancienne du cimetière de Nontron.

b) Symbole de vie, également, le 'mai' du 1<sup>er</sup> ou 6 mai. Symbole de jeunesse, de vitalité, planté en grande liesse par les jeunes, coutume qui a totalement disparu pour faire résurgence lors d'un mariage ou d'une élection municipale. Une manière comme une autre de souhaiter 'longue vie' 'bonne chance'. Planter un mâât fleuri, boire à la santé des heureux du jour, coutume aux racines plus profondes qu'il n'y paraît.

c) Venait la St Jean, la belle nuit d'été, un des points culminants de l'année agraire.

- On lit dans Ovide, au livre 4 des Fastes : « allumez des feux, jeunes bergers, faites passer vos corps généreux à travers les amas embrasés de paille qui pétillent. Le reste de l'année la déesse Palès vous sera propice, vos brebis seront fécondées, vos béliers vigoureux. »

- Chez les Gaulois, pour le dieu Bel qui était assimilé à l'astre solaire, on allumait des bûchers au solstice d'été.

- Oui, mais, au VII<sup>e</sup> siècle, St Eloi vitupère : « ne vous réunissez pas au solstice, qu'aucun de vous ne danse, ni ne saute autour du feu ni ne chante des chansons, ce sont des chansons diaboliques. »

N'en déplaise à St Eloi et quelques autres rigoristes, cette fête purement païenne a été célébrée jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Et nostalgiquement nous essayons de la faire revivre.

Que faisait-on en cette nuit de la St Jean, une nuit faste entre toutes, au cours de laquelle le paysan faisait provision de jouvence pour lui, ses bêtes, sa femme, sa maison.

Tout le monde était dehors. On préparait soigneusement le feu (garni de genêts secs pour qu'il pète, de fougères vertes pour qu'il fume) finissait par attaquer le mâât central garni d'une couronne d'herbes et de plantes. Ail, armoise, aubépine, mandragore, etc.). Et toujours les mêmes croyances : le feu, comme l'arbre, symbolise la vie (les fiancés, les femmes enceintes traversent le feu), la guérison (rhumatisants), la magie. Ces précieuses herbes de la St Jean, cueillies le 23 entre le coucher et le lever du soleil, exposées à la fumée, purifiées par elle, quelles amulettes inestimables contre le mauvais œil, la maladie, la foudre, le Malin, tout le mal existant dans le monde ! Il fallait que tout le monde profite de leurs vertus prophylactiques et même les troupeaux devaient traverser sur les cendres encore tièdes pour les immuniser pour l'année entière. Le feu était 'bon pour tout'.

On va encore ramasser les ‘simples’. On les cultive même ! C’est même très dans le vent, et Mességué a sa fortune faite ! grâce à la publicité du Tour de France et du show-biz, les croyances et les superstitions de nos ancêtres sont réhabilitées.

d) Il y a enfin le Naulet et sa Cosso de Nadau, entourée d’honneur et de soins. On le coupait de toute la longueur de la cheminée, soit d’un arbre fruitier (pour avoir des fruits dans l’année) soit pour ses qualités de jouvence (noisetier, aubépine). Il ne fallait ni l’enjamber, ni s’y asseoir (sinon furoncles). Mise au feu au moment de partir pour la messe de minuit, elle était aspergée d’eau bénite (avec le buis des Rameaux). Entourée de braises, bien calée, elle devait brûler lentement toute la nuit et même plusieurs jours ; il fallait surtout éviter qu’elle s’éteigne.

Dans certaines localités, les cendres étaient recueillies et mises sur le fumier. Quant aux tisons, on les rangeait sous le lit pour éloigner la foudre, ou hâter la mise bas des animaux de la ferme.

## 6- La mort – « mors et vita duellum ».

Jusqu’à présent nous avons assisté aux tentatives de nos ancêtres pour encourager la vie, l’entretenir, la protéger contre toutes les embûches qu’elle rencontre. Nous voici arrivés devant l’inéluctable : la mort.

L’année liturgique est ponctuée de deux dates qui la commémorent : le Vendredi Saint et la fête des Morts à laquelle se substitue la Toussaint. Par ailleurs, le décès d’un membre de la communauté réunit à peu près dans tous les cas, un grand concours de gens. Il semble qu’on entoure les morts de beaucoup d’attention et de sollicitude. En effet, si la mort elle-même est redoutable et mystérieuse, eux sont puissants (certains plus puissants : soldats, femmes en couches...)

### **Le Vendredi Saint**, c’est un jour de deuil.

Jeûne et abstinence ont été respectés pendant très longtemps. « Tout ce qui a vie » est interdit. On ne met sur le feu ‘ni poêle, ni poêlon’. Les légumes sont cuits à l’eau et assaisonnés d’huile et de vinaigre.

Il existait d’ailleurs 3 genres de jeûnes, plus ou moins rigoureux, sans que les gens cessent de travailler. On faisait jeûner les bêtes et quelquefois les nouveaux-nés. Il nous reste la ‘morue du Vendredi Saint’.

A Javerlhac et dans la région,

- on ne ‘coule’ pas la lessive.
- on n’étend pas de draps (Mme Guillemet) – linceul
- les hommes ne retournent pas la terre (travail du fossoyeur)
- on ne balayait pas (la grand-mère de M Doucet marchait pieds nus pour ne pas ‘offenser la terre’)

Cette année encore, le curé de Javerlhac a dû rassurer une personne à qui on avait fait remarquer qu’elle avait travaillé dans son jardin.

- on ne met pas à couver le Vendredi saint et les œufs pondus ce jour-là ne pourront être mangés que bouillis le dimanche. (les œufs symbole de vie)

### **La Toussaint** (déplacement de la fête telle que prévue par l’église)

- mêmes interdits que le Vendredi Saint
- on ne lie pas les bêtes (Mlle Delage)
- on ne fait pas la lessive
- on ne remue pas la terre (Mlle Delage)
- le soir on laisse la table sans la débarrasser et le feu allumé.

Grand soin des tombes. En 840, c’est Louis le Pieux qui introduit la fête des Trépassés dans ses états, et elle fut inaugurée par l’abbé de Cluny, St Odilon, chez les moines.

## **L'enterrement.**

- On économise jalousement pour son enterrement, on prépare sa tombe
- on arrête la pendule, on voile les glaces, on tire les volets, pas de feu.
- on jette (ou on ne jette pas) l'eau des récipients
- on va 'tirer l'eau bénite' (M. Blaise)
- on laisse les portes ouvertes quand le corps quitte la maison
- la veillée du corps = monter la garde pour que les mauvais esprits ne s'emparent pas du défunt.
- on ne balaie qu'après l'enterrement.

Nous avons encore la chance, dans ces campagnes presque limousines, dont l'évolution a peut-être été moins rapide qu'ailleurs, de trouver quelques traces de ces pratiques dévotieuses. Mais il est probable qu'avec les vieilles personnes encore vivantes disparaîtront les derniers vestiges intéressants. Il serait fort instructif pour connaître un peu mieux cet aspect du comportement humain, de les recueillir toutes les fois où cela est possible et il est peu probable que nous les retrouvions dans quelques années, même sous forme de paroles gelées comme Rabelais s'était plu à l'imaginer au Quart Livre.

O. Plazer

## **Extraits du Grand Albert.**

### **Usage de l'armoise, p.136**

Quand on veut entreprendre un voyage facilement et sans se fatiguer, on portera à la main l'herbe qu'on nomme armoise et on s'en fera une ceinture en marchant. Ensuite qu'on fasse cuire cette herbe et s'en lave les pieds, on ne se lassera jamais.

Si l'on en tient dans la maison, le tonnerre ne tombera pas dessus ... etc.

### **Pour conserver et multiplier les pigeons, p.202**

Si vous suspendez en dedans du colombier un crâne de vieillard avec le lait d'une femme qui allaitera une fille de deux ans, soyez sûr que les pigeons se plairont dans le colombier et y multiplieront abondamment... etc.

### **Pour un homme qui veut se défaire d'un sort, p. 128**

Si une femme a donné quelque chose à un homme pour se faire aimer et qu'il veuille s'en défaire, il prendra sa chemise et urinerà par la manche droite, aussitôt il sera délivré de ses maléfices.

### **Recette du baume de chien, p. 52**

Prenez un chien bien gras et d'une médiocre grandeur. Donnez lui un grand coup de marteau sur la tête, jetez le tout entier dans un grand chaudron rempli d'eau bouillante avec des orties, du sureau et des mauves. Faites bouillir jusqu'à ce que le chien soit bien cuit, puis ajoutez 5 pintes de bon vin blanc, 5 ou 6 livres de vers de terre, faites réduire une heure, retirez du feu, passez par un linge fort, ... etc.

Mme Odette Plazer

Communication au GRHIN le 2 août 1979

Archives du GRHIN n° 46.

# LA DIRECTION DE L'HÔPITAL DE NONTRON DE 1802 À 1952.

## **Avertissement.**

Depuis la Révolution, et même avant, l'hôpital de Nontron a toujours été sous l'autorité d'une Commission administrative. Cette dernière délègue un ordonnateur pour contrôler le fonctionnement et assumer les charges financières de l'établissement.

Mais la gestion intérieure, comme le service des pensionnaires, ont toujours été assurés par des responsables que nous appelons, abusivement du reste, 'la direction de l'Hôpital de Nontron' et ce sont eux uniquement, à l'exclusion des administrateurs et des ordonnateurs, qui font l'objet de cette étude.

Dans sa monographie, M de Laugardière mentionne qu'à la veille de la Révolution, en 1771 exactement, « *l'hospice de Nontron était administré par deux sœurs de Ste Marthe, sorties de celles de Saint-Maixent, et dont Mme Marie de Bussac était supérieure en 1776.* » (1). Et il ajoute que de « *1793 à 1826, la gestion intérieure de cet établissement fut exercée par des laïques avant d'être confiée à trois religieuses de Nevers qui y furent installées le 16 août 1827.* » (2) L'abbé Pergot de son côté, dans ses articles dans 'la Semaine Religieuse' de 1879 à 1881 sur les Hôpitaux du Périgord, apporte quelques renseignements complémentaires, car il eut en main des documents prêtés par les religieuses de Nevers qui tenaient encore l'hospice en 1881. (3)

Grâce surtout aux archives anciennes de cet hôpital, complétées par celles du département, nous pouvons peut-être apporter à notre tour quelques précisions sur la direction de cet établissement pour une partie au moins de son histoire.

## **1) La 'dame Férignac' – 1802 à 1816.**

En 1813, l'hospitalière qui gère l'hospice, aidée d'une servante est dame Férignac. Celle-ci semble être employée depuis un certain temps puisque en juin 1813 elle fait valoir un arrêté dû par l'hospice de plus de 600 F. (4)

L'intervention d'un ordonnateur appelé par le préfet à remplacer M le maire à raison de ses grandes occupations dans tous les détails de surveillance et de direction auprès de cet hôpital va créer une situation tendue entre ce dernier et l'hospitalière. (5) Si jusqu'à présent dame Férignac en a toujours fait à sa tête, le premier adjoint du maire ... jaloux de justifier la confiance de M le préfet, se propose de tout disposer pour régulariser toutes choses. (6) A peine nommé, il commence par demander des explications sur les approvisionnements de bouche, comestibles et liquides de tout genre. (7) Dix jours plus tard, il vérifie la comptabilité et donne une nouvelle consigne : la consommation ne devra pas excéder quatre Kg de pain et un demi kilo de viande par pauvre et par semaine. Et pour être sûr que cette mesure sera strictement appliquée à l'avenir, pain et viande ne seront livrés que sur mandat de l'ordonnateur. (8) Deux jours après, nouvelle interdiction désormais de faire lessiver dans la maison... mais il faut faire un marché avec une blanchisseuse. (9) Et une longue lettre du 27 juin précise les modalités de ce blanchissage. (10) le 2 juillet, l'hospice reçoit autorisation d'acheter jusqu'à concurrence de 18 œufs, des herbes ou racines nécessaires pour être mises dans la soupe et un paquet de 100 aulx. (11) le 13 juillet on lui demande de fournir la liste de tous les articles qu'elle désire acheter au marché du samedi matin. (12)



A travers ces lettres de plus en plus précises, on devine facilement les relations entre l'ordonnateur et son hospitalière.

Au début de 1814, l'arrivée à l'hospice de 20 blessés français que le malheur de la guerre rendent si intéressants, doit être pour l'hospitalière un motif de déployer cet esprit de charité et de vif intérêt commandé par la religion et l'humanité. Mais on ne manque pas de lui rappeler en cette circonstance qu'il faut de l'union et de l'ordre et que ces braves militaires ont besoin de nourriture substantielle et il ne faut pas les mettre dans le cas de porter de justes plaintes. (13) Cette invasion de l'hospice par tous ces blessés qui sont une cause d'occupation extraordinaire semble apaiser un moment le conflit latent entre l'hospitalière et son ordonnateur. 1815 va se passer sans aucun incident.

Mais dès le 4 février 1816, un rapport au sous-préfet ne laisse aucun doute sur la situation : La commission a reconnu les désordres qui régnaient dans la gestion intérieure de cette maison, les pauvres depuis longtemps sont livrés à eux-mêmes et ne reçoivent point les secours dus à leurs infirmités. Aussi la commission sollicite le remplacement de la sœur Férignac, d'autant plus que les localités actuelles du bâtiment de l'hospice ne peuvent offrir de logement à une seconde religieuse dont la sœur Férignac voulait faire la demande. Ce rapport attribue donc le titre de sœur à celle qu'on désignait jusqu'à présent au titre de 'dame' ; une lettre au préfet précise même que la dame Férignac, contre les statuts de son ordre, a toujours été aux gages de l'administration et qu'elle touche comme ex-religieuse, une pension du gouvernement. (15) Il s'agit donc d'une religieuse plus ou moins sécularisée au moment de la Révolution. Nous savons aussi qu'elle est originaire du département, a du patrimoine et un domicile à Badefol, ce qui la met au-dessus du besoin. (16)

Si son remplacement à l'hospice ne la jette donc pas à la rue, il n'en demeure pas moins très difficile. On va profiter d'un séjour plus ou moins légal dans sa famille pour signifier à madame Férignac à Badefol, chez ses parents, près d'Excideuil, son remplacement provisoire. (17) Un économe provisoire est alors mis en place. Puis on essaie de faire l'inventaire, mais la sœur garde armoire et draps de lit. (18) Et le 5 avril 1817, nous apprenons que l'économe Mathurin Dubuisson est en prison. La commission ne le croit pas pourtant coupable du crime que lui impute la dame Férignac, ci-devant hospitalière, mais c'est pour exercer une vengeance contre Dubuisson qui la remplace qu'elle s'est portée à cet acte indigne d'injustice. Et c'est elle-même qui se blessa au bras en retirant avec violence quelques brouilles d'un fagot qui, cédant à son effort, causèrent sa chute. On voit ici le tableau ! Et il est malheureux pour Dubuisson, chargé d'une femme et de deux enfants sans pain ni fortune, de rester en prison. (19)

Poursuivant sa contre attaque, la sœur envoie le 12 mai un long rapport au préfet comprenant 7 'observations' sur sa situation. Nous apprenons ainsi que la sœur Constance Férignac est actuellement à l'hospice de Nontron en qualité d'hospitalière pendant l'espace de 16 ans. Ce fut l'an XI et le huit Floréal que ladite sœur ex pellée des hospices comme ses autres sœurs par la suite de la Révolution, se trouvant à Brive chez une de ses sœurs, rencontra par hasard M. Rivet, alors préfet de la Dordogne qui la sollicita de se mettre à la tête de l'hospice de Nontron ou de Montpazier. La sœur qui regrettait l'état qu'elle avait abandonné forcément, accepta la conduite de celui de Nontron. Ce fut le commencement de ses malheurs. Les plus belles promesses lui furent faites, elles sont consignées dans le traité qu'elle passa avec l'administration le 18 Thermidor an XI, traité de 8 articles dont le 3<sup>e</sup> est conçu en ces termes : « il sera attribué à chacune des deux sœurs un traitement de 150 F par an ». ce règlement était donc fait pour deux sœurs, mais il n'y en a eu toujours qu'une. Et ce rapport se termine par cette notation suivie d'une croix comme toute signature : « ladite sœur n'a pu signer étant estropiée du bras droit. » (20)

Le sous-préfet demande alors 'la convention passée avec dame Férignac'. Malgré les recherches, elle ne peut être trouvée. On sait seulement qu'on doit lui fournir sa nourriture et 150 F par an pour lui tenir lieu d'entretien. Il faut aussi lui fournir une servante pour l'aider dans son administration qui était payée chaque année 60 F. (21)

Le 9 juin 1817, la sœur est avertie de prendre les dispositions à être sortie de l'hospice dans un délai de huitaine. (22) Le 15 du même mois, nouveau délai de huitaine si son état de maladie la

met dans l'impuissance de quitter cet établissement. (23) Et le 11 juillet, elle est toujours là. Alors un délégué de la commission se rend auprès d'elle pour lui signifier la décision de Ministre de l'Intérieur du 21 mai dernier : « elle doit sortir de l'hospice dans les 24 heures... dans le cas où elle s'y refuserait, elle trouverait les appartements clos. » (24)

Manifestement, la sœur utilise tous les moyens pour rester, mais peut-être pas le meilleur comme celui d'une bonne gestion de son hospice. Il semble pourtant qu'après cette date, elle ait quitté définitivement l'hospice car on ne parle plus d'elle. Simplement le 16 août 1820, il est de nouveau question de sœur Férygnac pour une histoire de dette envers le chirurgien Jollivet, dette dont elle serait redevable. Et le 26 août 1826, elle demande à être admise comme reposante dans l'hospice de Nontron ou à être placée dans la congrégation de sœurs hospitalières de Périgueux. (25) L'hospice ne paraît pas avoir accédé avec empressement à cette demande.

Il n'empêche que le 25 mars 1828, nous apprenons avec surprise que l'hospice accepte le legs de 50 F fait par la sœur Férygnac d'après son testament du 29 mars 1824. (26)

En 1831, on s'inquiète encore de ce legs pas encore touché. (27) Une lettre du 14 février 1832, nous apporte un peu plus de renseignements : la dame Constance Férygnac, sœur hospitalière de Nevers, légua par son testament du 29 mars 1824 retenu par Tallierie, notaire à Terrasson, une somme de 50 F payable après le décès de Anne Peyronne, sa servante à l'hospice de Nontron. Le notaire en avisa l'hospice après le décès de sœur Férygnac qui eut lieu le 19 septembre 1828. Et depuis cette époque, nous n'avons eu aucune information sur le sort de ladite Peyronne. (28)

Monsieur de Laugardière mentionne bien parmi les bienfaiteurs de l'hospice de 1808 à 1840, une sœur Férygnac, religieuse : 500 F. (29) Et Pergot, en publiant le 'tableau d'honneur des bienfaiteurs' commence par les sœurs de Nevers, et que l'on voit dans une des salles de l'hôpital, dit-il en 1881, cite plus précisément 'en 1828, sœur Constance Férygnac, 50 F.'

De la part de la sœur, est-ce là l'effet de son si grand attachement à l'hospice ou simplement remords de conscience ? Peu importe. On peut toujours admirer la beauté de ce dernier geste de 'dame Férygnac'.

Ce legs a donc bien été touché par l'hôpital, puisque la sœur a eu droit 'au tableau d'honneur' que l'abbé Pergot aurait désiré voir en bonne place dans tous nos établissements hospitaliers. (30)

## 2) La direction laïque. 1817-1827

Après le départ de sœur Férygnac, les actes de naissance des enfants trouvés nous permettent de préciser qu'elle 'hospitalière' présentait ces enfants à l'officier de l'état civil de Nontron.

Ainsi, dès le mois de juillet 1816, nous trouvons 'Jeanne Duthé, épouse de Mathurin Dubuisson, âgée de 47 ans, surveillante et économe provisoire de l'hospice.' Elle prend donc la relève de son mari, peut-être toujours en prison.

Et elle apportera des enfants trouvés à la mairie jusqu'en octobre 1817. (32)

Le 22 octobre, la Commission remercie le maire de Rochechouart de lui avoir procuré une administrative en la personne de

Mme Joubert, Veuve Soulat, qui habite Rochechouart. Et c'est sur le conseil de ce même maire qu'on avait aussi écrit à celui de Confolens pour l'inviter à dire la marche qu'il avait suivie pour se procurer des sœurs de la Sagesse pour tenir son hospice. Malheureusement, ces sœurs n'allaient pas moins de trois ensemble ce qui, vu les ressources de l'hospice, fait qu'on a abandonné ce parti. (33). Dame Marguerite Henriette Joubert, âgée de 52 ans en 1817, va donc tenir la direction jusqu'en septembre 1820. (34)

Elle est alors remplacée par Françoise Boulestin, épouse Souquet, âgée de 65 ans. Cette dernière restera 'hospitalière de la ville' jusqu'en juillet 1827. (35)



Malgré la présence de cette direction laïque, la Commission n'en cherche pas moins des religieuses pour les mettre à la tête de son établissement. Le 7 février 1822, une lettre est adressée 'à la supérieure des sœurs hospitalières de Périgueux' qui accepte en principe de pourvoir l'hospice de deux hospitalières. (36) mais, là encore, les conditions demandées dépassent les possibilités financières de l'hospice qui, avec beaucoup de peine, se voit dans l'impuissance d'obtempérer à cette proposition. (37)

Le Conseil d'administration ne désespère pas pour autant. A la Noël 1825, il prend une délibération pour confier l'hospice aux sœurs de la Charité de Nevers. Le sous-préfet l'approuve le 1<sup>er</sup> juillet 1826. (38) l'abbé Pergot rapporte la lettre que le Conseil envoya alors à la supérieure générale de Nevers : « *Madame... connaissant depuis longtemps les avantages que représente pour les pauvres votre institution... Vous serait-il possible de nous envoyer trois religieuses pour notre hospice... Avec un revenu de 2700 F. Il faudrait que ces dames puissent pourvoir non seulement à leur propre entretien, mais aussi à celui de huit à dix pauvres.* » (39) Enfin le 25 juillet 1826, une convention est établie entre Nevers et l'hospice. (40) Et toujours d'après l'abbé Pergot, cette convention prévoyait aussitôt que possible, dans les bâtiments de l'hospice, l'installation d'une école dont les revenus aideraient au fonctionnement de l'hôpital. (41)

### 3) Premier séjour des sœurs de Nevers. 1827 – 1831

Les religieuses de Nevers furent installées à l'hospice de Nontron le 16 août 1827 (42) et sans doute au nombre de trois comme il avait été convenu. En effet, parmi les 13 articles qui précisent les conditions auxquelles les sœurs dirigeront l'hospice de Nontron. L'article 3 disait : les sœurs seront toujours au nombre de trois, y compris la supérieure... l'article 7 : chacune d'elle

recevra annuellement 150 F. ... article 8 : l'aumônier sera servi dans sa chambre et ne mangera pas avec les sœurs. ... article 11 : les domestiques seront absolument au choix de la supérieure. (43)

La supérieure de cette petite communauté est en 1827 dame Thérèse Ussel, âgée de 32 ans. (44) Elle laissera le meilleur souvenir aux Nontronnais qui la réclameront quelques années plus tard mais en vain. (45)

D'après l'abbé Pergot, en plus des soins apportés aux malades, les religieuses ouvrirent dans les locaux inoccupés de l'hospice, d'abord une classe gratuite pour jeunes filles pauvres, puis un externat payant. En raison de ces deux écoles, le nombre de sœurs s'éleva jusqu'à quatre, et les revenus de l'hospice passant de 2700 F à 3262 F, permirent de recevoir quelques malades de plus. (46)

Et c'est alors, après la révolution de 1830, que le préfet de Dordogne, s'inquiéta de la promiscuité des enfants et des malades et demanda la suppression des classes. La Commission fit alors savoir que s'il ne peut y avoir de classes à l'hôpital, les revenus de cet établissement sont insuffisants pour avoir trois sœurs et, d'ailleurs, les 9 ou 10 malades qui y sont soignés habituellement ne peuvent en exiger plus de deux. (47)

En conséquence la supérieure générale de Nevers informe l'hospice par sa lettre du 27 octobre 1831, que ne pouvant laisser moins de trois sœurs, elle s'est décidée à retirer les deux qui sont à Nontron. (48)

Et le 9 novembre suivant le sous-préfet reçoit cette lettre : « ... les sœurs sont parties aujourd'hui, et immédiatement après leur départ, Mlle Faurien les a remplacées... je vous prie d'en informer M le préfet afin qu'il ait la complaisance de faire le plus tôt possible les démarches nécessaires pour obtenir d'autres hospitalières car les personnes qui se sont vouées au soulagement des pauvres malades obtiennent toujours des ressources que ne peuvent guère se promettre les laïques. » (49)

Telle est la raison profonde de cet acharnement de l'administration de l'hospice à se procurer des religieuses pour diriger leur établissement.

#### 4) Intérim laïque. 1831 – 1833

Celle qui remplaçait 'immédiatement' les sœurs était une jeune fille un peu prolongée de 60 ans. Elle s'appelait Marie-Anne Faurien, et elle était désignée dans les actes comme économe de l'hospice. (50) Pendant plus de deux ans, elle va assurer l'intérim avant le retour des sœurs. A son propos, l'ordonnateur de l'hospice écrit : « Quoique nous soyons plein de confiance dans le zèle et la bonne volonté de Mlle Faurien, vous sentirez comme moi, M le sous-préfet, que l'administration, vu l'inexpérience de cette demoiselle, est obligée à une surveillance qui, prolongée, deviendrait fatigante pour les membres chargés de l'exercer. » (51)

Aussi, dès février 1832, on réclame les religieuses promises car la Commission persiste à croire que leur administration est infiniment plus profitable que celle des laïques. (52)

Et la pauvre Mlle Faurien reçoit des missives dans ce genre : « Mademoiselle, l'examen de votre dépense donne lieu de vous faire observer que les articles de cassonade et de volailles présentent une dépense trimestrielle qui n'a jamais été aussi forte pour une année entière... surtout si nous en jugeons d'après les comptes de toutes les hospitalières qui vous ont précédée. » (53) Avait-on oublié les comptes de sœur Férygnac ? Et peut-être les malades, eux, n'avaient-ils pas à se plaindre de la généreuse gestion de Mlle Faurien ; n'est-ce pas là l'essentiel pour un hôpital ?

Mais on fait également observer à cette économe que le régime des pauvres doit-être celui de l'hospitalière, et que si les revenus de l'hôpital permettaient d'y mettre de la différence, ce serait afin d'en établir un meilleur en faveur des pauvres. (54) Qu'en termes choisis, ces choses là sont dites !

Dans ces conditions, des démarches sont activement menées pour le retour des sœurs de Nevers.

## 5) Retour des sœurs de Nevers, 1834-1928

Le 19 janvier 1834, la Commission prend une délibération adressée au préfet pour obtenir des sœurs. (55) Le préfet d'alors, non plus celui qui avait trouvé de graves inconvénients à ce qu'une école de filles fut installée dans une dépendance de l'hôpital, reconnaît que la Commission ne saurait mieux faire que de rappeler les trois sœurs de Nevers auxquelles on laisserait la faculté de tenir école. (56)

Aussitôt, une lettre est envoyée à la Supérieure générale de Nevers : « ... *le préfet autorisant le rétablissement de l'école... nous vous supplions de mettre le moins de retard possible dans le départ des trois religieuses que nous vous demandons... et s'il était possible de nous accorder celles que nous avons déjà eu le bonheur de posséder et particulièrement madame la supérieure Ussel.* » (57)

En septembre 1834, les trois sœurs arrivent, mais malheureusement sans la supérieure espérée. La nouvelle supérieure est en effet sœur 'Mélanie Carthelier, âgée de 41 ans'. (58) Et n'a pas le don de gagner le cœur des Nontronnais. A peine deux ans se sont-ils écoulés que la Commission envoie une lettre à Nevers pour demander son changement : « *Madame Carthelier ne peut convenir comme supérieure d'un établissement aussi pauvre que le nôtre, vu ses goûts de dépense et son peu de dispositions à s'occuper des détails... nous avons besoin d'une supérieure qui par son économie et ses démarches auprès des personnes charitables obtienne comme Mme Ussel des ressources précieuses pour les malheureux.* » (59) la supérieure reconnaît cependant qu'elle a eu le tort de faire des réparations sans le consentement de la Commission et la supérieure doit toujours agir de concert avec messieurs les administrateurs... « *Je me rendrai donc à vos désirs, mais il faut que vous m'accordiez quelques détails.* » (60)

Dès juin 1836, la nouvelle supérieure est à Nontron, il s'agit de 'sœur Placide Cabrol, âgée de 46 ans'. (61) A l'occasion du remplacement d'une autre sœur, sœur Clémence (décédée ou ayant changé de poste ?) la Supérieure générale écrit en novembre 1836 : « *Je suis charmée de toute la satisfaction que votre nouvelle supérieure vous fait éprouver, mais à vous dire vrai, je n'avais pas d'inquiétude à cet égard, je connais ma sœur Placide si bonne, aimant tant les pauvres, si bien dévouée à leur soulagement que j'étais persuadée qu'elle remplirait parfaitement vos vues.* » (62)

En 1837, l'administration préfectorale demande avec insistance la nomination d'un économiste à l'hospice de Nontron, selon l'ordonnance royale du 29 novembre 1831. les difficultés pour en trouver un, et surtout pour le payer, jointes à la force d'inertie des administrateurs, semblent avoir 'privé' la gestion des sœurs de cet expert en comptabilité. (63)

En novembre 1838, nouvelle intervention de l'administration, mais cette fois pour réclamer le traité que l'hospice a passé avec les sœurs de Nevers. Comme celui-ci n'a pas encore été rédigé, après de multiples correspondances, ce traité en 15 articles est enfin établi, signé et contre-signé en janvier 1841. (64) Il reprend sensiblement celui de 1827.

Cependant l'article 4 précise : la supérieure sera chargée des clefs de la maison et veillera à ce que les portes soient fermées à la nuit tombante et ne soient ouvertes que lorsqu'il sera jour.

Article 11 : Les sœurs ne soigneront point les femmes ou filles de mauvaise vie, ni les personnes atteintes du mal qui en procède. Elle ne soigneront pas non plus les personnes riches, ni les femmes dans leur accouchement. Elles ne veilleront aucun malade en ville, de quelque état ou condition qu'il soit. (65)

Une des préoccupations constantes des religieuses a été d'adjoindre à l'hospice des établissements scolaires. C'est en partie à cause de cette école que les sœurs avaient quitté Nontron en 1831, c'est avec l'assurance de pouvoir en ouvrir une qu'elles étaient revenues en 1834. Aussi dès 1836, le budget de l'hospice mentionne : le produit de la classe tenue à l'hospice. (66) Et cet article reviendra sur tous les budgets, jusqu'en 1895 où le pensionnat Ste Marie devra quitter les locaux de l'hospice pour aller s'installer ailleurs. (67)

A cette époque, en effet, à cause de l'assistance médicale gratuite, l'hospice qui tournait jusqu'alors avec une douzaine de malades, veut se réorganiser pour atteindre une soixantaine de lits. (68) Et le 30 juillet 1900, le pensionnat tenu par les sœurs étant séparé de l'hospice, la Supérieure générale de Nevers décide de nommer deux directrices, une pour l'hospice, l'autre pour l'œuvre scolaire. (69)

Entre temps, le 1er juin 1897, la supérieure d'alors, sœur Angèle Laffererie, est remplacée par sœur Marie Bernard Manadie. (70) Cette dernière sera toujours supérieure de l'hospice lorsqu'elle meurt à l'hôpital Pellegrin de Bordeaux, le 22 octobre 1927. (71)

A la suite de ce décès, le maire de Nontron reçoit cette lettre de Nevers : « ...*la situation de la Communauté de Nontron est telle que, non seulement il faudrait remplacer la supérieure, mais encore renouveler le personnel religieux, l'âge et la santé des deux sœurs ne pouvant suffire à la tâche. Or il m'est absolument impossible de pourvoir aux besoins, pourtant urgents de l'hôpital de Nontron. Aussi avons-nous dû prendre une pénible résolution, celle de retirer nos sœurs. Je viens vous en informer non sans regrets...* » (72)

En vain le maire de Nontron et même l'évêque de Périgueux demandent-ils qu'on revienne sur cette décision. (73) La Supérieure générale répond que c'est impossible, souhaite à l'hospice de se trouver d'autres religieuses et renouvelle ses regrets, d'autant plus sentis que, dit-elle, nous n'avons eu qu'à nous louer de la bienveillance de l'administration. (74)

Le maire avec l'aide du curé cherche une autre congrégation susceptible d'envoyer des sœurs, mais sans succès. Une lettre des sœurs de Malause, contactées, apporte une réponse négative, car le recrutement étant de plus en plus difficile, il n'est pas possible, disent ces religieuses, d'assurer le service régulier d'un établissement. (76)

L'administration de l'hospice va donc revenir à une direction laïque, et en mars 1928, les religieuses de Nevers se préparent à quitter Nontron, et cette fois définitivement, pour ne plus y revenir. (77)

## 6) Nouvel intérim laïque, 1928 – 1935.

La directrice économe qui prend la tête de l'hospice à la suite des sœurs est Mme Laurençon, sage-femme, épouse de Joseph Pauthier. Elle passe traité avec le docteur A. Lathière Lavergne, président de la Commission de l'hôpital, le 26 février 1928 pour diriger cet établissement pendant une période de 10 ans à compter du 15 mars 1928. Il lui sera alloué 4000 F par an. (78) Elle sera secondée par Mme Barbier Louise, veuve en première nocces de Marcel Martin, et en deuxième nocces de Louis Nompeix, et par la mère de cette Mme Barbier, toutes deux en qualité d'infirmières. (79)

Quelque temps après, Mme Nompeix demande la résiliation de son contrat pour cause de maladie grave constatée par les docteurs. (80)

Mais dès 1930, l'ordonnateur de l'hospice, M Jardry, a des problèmes avec la directrice qui déclare ne pas vouloir se soumettre à ses ordres. (81) On essaie alors d'établir un règlement complémentaire au contrat de Mme Pauthier. (82) Mais ça n'arrange rien et la Commission décide de révoquer la directrice. (83) Pour ce faire il faut aller en justice, et le procès se terminera au bénéfice de la Commission en août 1931.

De nouveau, on recherche une directrice et la candidature de Mlle Cécile Villettes, sage-femme à la maternité de Limoges, est retenue. Elle doit entrer en fonction à Nontron au début de Novembre 1931. (84) Un rapport du 15 février 1934 donne la situation de l'hospice à cette époque : « Il y a à sa tête en qualité de directrice, une jeune sage-femme qui paraît manquer entièrement d'autorité et qui laisse l'hôpital à l'abandon... la présence en permanence d'une personne qui commande et qui est responsable est indispensable. » (85)

Dans ces conditions on comprend encore la préoccupation de la Commission de chercher à remplacer Cécile Vallettes que vise la rapport sans la nommer.

## **7) De nouveau des religieuses, 1936-1952.**

Il y avait à l'époque à Nontron une école libre dont 'le jardin d'enfants' était tenu par des religieuses de l'Immaculée de Castres. On obtint de la Supérieure générale que des religieuses de cet ordre viennent prendre la tête aussi de l'hôpital au début de l'année 1936.

La petite communauté qui s'installe alors tant bien que mal à l'hôpital comprend, sœur Marie André comme supérieure, sœur Etienne comme infirmière, sœur Angélique comme cuisinière et sœur Bonaventure comme lingère. Au mois d'août de la même année, la supérieure est remplacée par sœur Léocadie qui restera à l'hôpital jusqu'à sa mort survenue en 1957 ; elle fut inhumée, à sa demande, dans le cimetière de Nontron.

Mais auparavant, en 1952, en fonction de l'évolution de l'administration des hôpitaux et en prévision d'un important agrandissement de l'hôpital de Nontron, un cadre administratif fut nommé par le Ministère. Le nouveau directeur, nommé le 1<sup>er</sup> octobre 1952 était M Marchelie, toujours en charge en 1978.

Et les religieuses de Castres qui sont demeurées à l'hôpital sont toujours, avec d'autres responsables au service des pensionnaires de l'hôpital de Nontron.

R. Bouet

Communication au GRHIN le 1<sup>er</sup> mars 1979

Archives du GRHIN n° 38.



Costume ancien (celui de la fondatrice)





Costume moderne (après le Concile)



## NONTRON ET LE POUVOIR POLITIQUE DE 1789 À 1815.

En se référant à quelques délibérations du Conseil municipal de Nontron, une vision s'esquisse de ce qu'ont pu être, à partir de 1789, les relations de la commune avec le pouvoir politique du moment. Il est intéressant, parfois curieux ou étonnant, d'imaginer comment ont été vécus et ressentis quelques événements de portée nationale, au niveau d'une petite ville de province qui s'est sentie souvent très éloignée (et pas seulement par quelques lieues) de ceux qui ont eu en main les destinées de la France.

### **31 janvier 1789 – 1<sup>er</sup> janvier 1790.**

Alors que l'Assemblée nationale travaille à une vaste réorganisation de la France, et tente de la doter de structures nouvelles, les Nontronnais pensent qu'il est bon de se rappeler aux pouvoirs publics et rédigent deux délibérations à cet effet.

Il en ressort le double souci de voir leur cité devenir un centre de juridiction important en même temps qu'un centre administratif. Ils réclament que leur ville soit 'le siège d'un bailliage d'arrondissement et de district'. Le bien-fondé d'une telle demande était-il évident ? ... L'éloquence des sieurs Mazerat et Labrousse fut-elle irrésistible ? ... Le tribut offert à l'Assemblée fut-il un argument particulièrement convaincant ?... Quoi qu'il en soit, il semble bien que les revendications de Nontron aient été entendues et satisfaites.

#### **A) Juridiction.**

Après démembrements successifs, la juridiction de la baronnie de Nontron en 1789, s'étend seulement à la ville de Nontron et à sa paroisse. Le juge en est Jean-Baptiste de Mazerat, avocat. Le seigneur de Nontron avait droit au pilori dans la ville et 4 fourches patibulaires au dehors. Ces dernières étaient placées au sommet de la colline, à l'Est de Nontron, sur le Bord de la Grande-Pouge.

- Le 16 août 1790, un décret de l'Assemblée nationale établit à Nontron un tribunal de district.

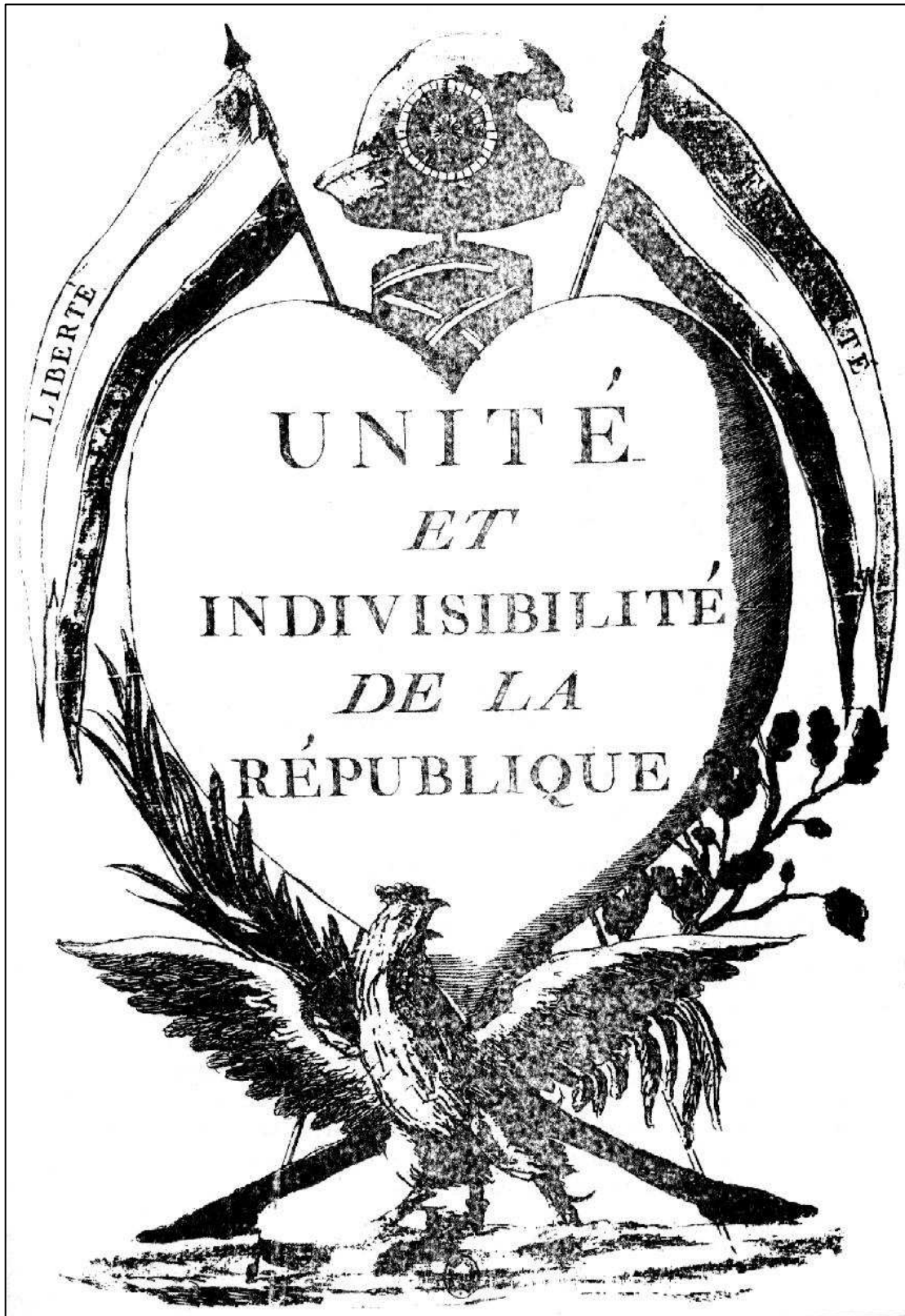
- Le 27 Ventôse an VIII est créé un tribunal d'arrondissement composé d'un Président, de deux juges, d'un procureur, de juges suppléants et d'un greffier. Dans les 8 cantons de l'arrondissement est instituée une justice de paix, administrée par un juge, 2 suppléants et un greffier.

#### **B) Administration.**

(A noter l'emploi du terme 'Communauté' dans la délibération du 31 décembre 1789. L'Encyclopédie du XVIII<sup>e</sup> siècle définit la Communauté : « Les habitants de chaque ville, bourg ou paroisse, quand même ils 'n'auroient' point de chartre de commune ; l'objet de communauté consistant à pouvoir s'assembler pour délibérer d'affaires communes. »)

- le 22 janvier 1790 – Décret de l'Assemblée nationale partageant la France en départements, districts et cantons. Nontron est érigé en chef-lieu de district – avec 56 communes.

- La Constitution de l'an VIII rétablit les districts sous le nom d'arrondissements et confie l'administration de ce dernier à un sous-préfet assisté d'un Conseil d'arrondissement. L'arrondissement comporte alors 84 communes et 8 cantons.



## 5 Avril 1790.

Au lendemain du 14 juillet 1789, éclatent les premiers sérieux troubles révolutionnaires à travers le pays. Le 17 juillet, un premier départ d'émigrants avait lieu ; ne citons que le comte d'Artois, les Condé, la duchesse de Polignac, le prince de Conti...

Des exactions ont lieu contre les biens et les personnes, nobles et prêtres sont attaqués sans pouvoir espérer de secours, des châteaux sont pillés et dévastés. Ainsi débute la 'Grande Peur'. A Nontron on ne peut ignorer, par exemple, que le château de Puyguilhem a été saccagé et ses archives brûlées sur la place publique de Villars.

Pressentant peut-être la tourmente qui va s'abattre sur la France, MM de Mazerat et Labrousse se font, bien avant l'heure, mais non sans à-propos, délivrer un véritable certificat de civisme. Ils font preuve en cela d'une science consommée des événements et des hommes.

### Délibération.

Aujourd'hui, 31 du mois de décembre 1789, le Comité permanent de la ville de Nontron, en Périgord, les électeurs de la commune et autres habitants de la Communauté, étant assemblés, il a été observé que dans le moment où l'auguste Assemblée nationale s'occupe de la nouvelle division du royaume et de la formation de divers établissements qui doivent la régénérer et la vivifier dans toutes ses parties, il conviendrait peut-être de prendre toutes les mesures que la prudence peut suggérer afin de solliciter et d'obtenir, si cela est jugé convenable au plus grand public, l'établissement d'un baillage ou tribunal de justice d'un district dans cette ville dont la position paraît l'exiger. Que si les mémoires que le comité et les habitants de cette ville ont eu l'honneur d'adresser à l'Assemblée nationale et MM du Comité de Constitution ont déjà exprimé le vœu des habitants et les principaux motifs qui pourraient le faire accueillir, il est très possible que cette démarche soit insuffisante en la comparant à celles qu'ont fait plusieurs communautés du Périgord, surtout dans le choc des opinions que les papiers publics annoncent entre MM les Députés des provinces différentes et souvent entre ceux de la même.

Que si cette considération peut avoir quelque mérite pour toutes les provinces en général ; elle doit en avoir beaucoup pour la partie du Périgord dont la ville de Nontron est le centre, partie peu connue dans tous les détails propres à fixer l'opinion sur les établissements dont cette ville peut être susceptible.

Pour ces motifs et plusieurs autres exposés et discutés dans l'Assemblée, il a été unanimement délibéré qu'il convenait de députer 2 citoyens de cette ville à Paris, d'abord pour y réitérer à l'auguste Assemblée nationale les sentiments de respect et d'admiration dont les habitants de la ville de Nontron sont pénétrés pour elle, l'adhésion la plus absolue à tous les décrets qui en ont émané et qui en émaneront encore, la plus ferme disposition à en maintenir et assurer l'exécution. En second lieu pour y solliciter soit auprès de l'Assemblée nationale elle-même ou des comités par elle établis, que la ville de Nontron soit le siège d'un baillage d'arrondissement et d'un district tels que l'Assemblée croira devoir les fixer dans sa sagesse, et, en conséquence, de proposer et faire valoir tous les moyens et considérations qui paraîtront convenables suivant les circonstances pour obtenir l'objet de cette double demande.

Pour exposer au besoin les mêmes moyens à MM les députés du Périgord et leur faire sentir la justice et la vérité. Enfin, de faire tout ce que les députés qui vont être ci-après nommés, jugeront utile et convenable à l'intérêt de leurs commetteurs pour que la ville de Nontron et tout le canton qui l'avoisine participe le plus qu'il le pourra et autant qu'il l'intérêt général le permettra au bonheur et à la régénération que les décrets de l'auguste Assemblée nationale ont préparés pour toute la France.

Cette première détermination prise et les suffrages recueillis, les délibérations ont, d'une voix unanime nommé et député, nomment et députent pour remplir la mission ci-dessus exprimée, MM de Mazerat, juge sénéchal de cette ville et président du Comité et Labrousse de Lagrange,

bourgeois, capitaine commandant d'une compagnie de la Garde nationale de cette ville, auxquels et à chacun d'eux par empêchement de l'autre, ils donnent les pouvoirs nécessaires, les délibérants s'en rapportant à cet égard à la prudence et à la délicatesse des dits sieurs Mazerat et Labrousse.

Fait et délibéré en la salle du comité les jour et an que dessus et signé par tous les délibérants.

(suivent les signatures, dont :

Turçat ( ?), curé de Nontron,  
de Mazerat, président,  
Verneuil, chevalier de Saint-Louis  
Patoureau, vice-président de Conseil  
Labrousse-Lagrange  
Ducourtieux  
Authier de Chatillon  
Pastoureau,  
Etc. ...)

Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> du mois de janvier 1790, après-midi, le comité permanent, les électeurs et autres habitants de la ville de Nontron en Périgord, étant assemblés ont unanimement et par acclamation dit : que pénétrés du désir le plus vif de donner à l'auguste Assemblée nationale des preuves de leur patriotisme et de leur dévouement aux intérêts de l'Etat, ils voudraient pouvoir faire des sacrifices dignes d'être offerts à la patrie, mais que réduits par les circonstances à l'impuissance de seconder leur vœu, ils se sont décidés à offrir le seul tribut dont la disposition soit actuellement au pouvoir de la commune, celui de l'imposition qui doit être supportée par les ci-devant privilégiés des villes et paroisses de la province pour les 6 derniers mois de l'année 1789, à quelque somme qu'elle puisse monter et pour quelque portion que la ville, paroisse ou communauté de Nontron doive y participer ; voulant qu'aussitôt que le montant de ladite imposition soit recouvré, la part qui devra en revenir à cette ville soit versée dans le trésor de l'Etat et à la disposition absolue de la nation. En conséquence, les députés nommés par la délibération du jour d'hier sont et demeurent autorisés à présenter l'offrande de leurs concitoyens à l'Assemblée nationale de la manière et dans les formes qu'elle voudra bien adopter pour la recevoir et de témoigner en même temps le regret des habitants de ne pouvoir pas faire davantage en ce moment.

## 5 avril 1790.

Compte-rendu de la démarche à Paris de MM Mazerat et de Labrousse... qui déclarent que « satisfaits d'avoir pu donner des preuves de leur patriotisme et de leur dévouement tant à la chose publique qu'à leurs concitoyens... ils faisaient remise de leurs frais, dépenses et débours... ne demandant pour récompense de leur zèle que la satisfaction d'avoir pu être utiles... requérant au surplus que cette déclaration soit soussignée dans les registres pour que la Commune puisse en faire dans tous les temps l'usage qui conviendra. »

## Fête de la Fédération – 14 juillet 1790.

Pendant l'été 1789, des municipalités s'étaient créées à travers le pays. Les patriotes, unis de village à village, de ville à ville, de province à province, avaient pris le nom de 'Fédérations'.

En 1790, la Constituante décida d'organiser à Paris, une Fédération nationale. Ce sera une fête et une journée d'union nationale, le jour anniversaire de la prise de la Bastille. Le clergé figurera encore à cette fête. (voir la signature du curé de Nontron figurant à la suite de la délibération du 31 décembre 1789).

On attend à Paris 100 000 visiteurs. 20 gardes nationaux de Nontron et des cantons environnants seront du nombre. On s'est empressé dans la capitale pour leur faire accueil. Chaque

section parisienne assure l'hébergement d'un certain nombre d'arrivants auxquels on remet un petit guide où ils sont mis en garde contre les prix exorbitants d'hôteliers sans scrupules. On s'indigne aussi de la rapacité des 'commerçants de Cythère' qui pensent dépouiller les patriotes (sic).

Au matin du 14 juillet, les 10 000 Fédérés de province partent dès 7 heures de l'emplacement de la Bastille et traversent Paris sous un déluge pour atteindre le Champ-de-Mars. Une messe sera célébrée par Mgr l'évêque d'Autun, Talleyrand, assisté par l'abbé Louis, le futur ministre des finances de Louis XVIII. « Tâchons de nous regarder sans rire » aurait murmuré Talleyrand à son assistant. Puis La Fayette, commandant de la Garde nationale, a pris des mains du roi la formule du serment que tout le monde prêtera. La soirée sera consacrée à une immense fête populaire : illuminations, farandoles, bal aux Champs-Élysées et à la Bastille. On chante le 'Ça ira' et la pluie n'aura cessé de tomber toute la journée.

## 25 juin 1790.

Le maire et les officiers municipaux de la ville de Nontron... M Pierre Gros...

Le 21 de ce mois, un décret de l'auguste Assemblée nationale, sanctionné par le roi, relatif à la Fédération de toutes les gardes nationales du royaume qui doit avoir lieu le 14 juillet 1790 à Paris, la municipalité devrait le même jour prévenir les officiers municipaux de tous les chef-lieux de canton du district pour qu'ils fassent de même à toutes les paroisses et municipalités qui dépendent du canton pour « requérir tous les commandements des gardes nationales à faire le choix des hommes prescrit par l'article 1<sup>er</sup> du décret de l'Assemblée nationale et les réunir ensuite en cette ville ce jourd'hui à 10 heures du matin en présence de la municipalité. Choisis sur la totalité des hommes qui seront à Paris à la Fédération du 14 juillet. »

La commune a requis le transport de sa municipalité en l'église Saint-Etienne pour y procéder aux dites opérations.

( se trouvaient à la réunion : Saint-Félix, Champagnac-de-Bélair, Saint-Pardoux-la-Rivière, Javerlhac, Bussière-Badil et ses paroisses réunies autour du canton)

Pour le district, on comptait un total de 3934 gardes nationaux.

« Il a été reconnu par les mêmes députés que la distance de Paris en cette ville chef-lieu du district, n'était que de cent lieues ; en conséquence tous les députés ont unanimement réclamé la nomination de 20 personnes à la Fédération générale qui doit avoir lieu à Paris ... » à charge de représenter le district.. porter le serment ou les serments qui seront prononcés dans la réunion de tous les Français, d'exprimer le désir qu'ont les gardes nationales de ce district d'entretenir l'union et la fraternité qui, de tous les Français, ne doivent faire que des amis et des frères... enfin d'offrir l'adhésion de tous les bons citoyens du district qui défendront jusqu'au dernier soupir la Constitution de royaume.

## Sacre de l'Empereur.

Le 15 Fructidor an XII, à 10 h du matin, dans la salle ordinaire de la mairie, les mêmes ayant droit de faire partie de la Garde nationale... Le maire de la ville de Nontron donne lecture de l'arrêté du préfet en date du 6 Fructidor courant dont copie lui a été adressée par le sous-préfet à effet d'exécuter dans les trois jours de la réception les dispositions des articles 3 et 4 ; il interpelle les Gardes nationaux présents pour voir si deux d'entre eux veulent, à leurs frais, effectuer le voyage de Paris pour assister au couronnement de l'Empereur. Tous répondent que malgré leur bonne volonté, leur fortune ne leur permet pas de le faire.

Alors le maire se renfermant dans les dispositions de l'article 3 désigne MM Jérôme Marcillaud Bussac, surnuméraire du bureau de l'enregistrement de Nontron, et Louis Marie Mazerat Delort ; lesquels ayant accepté promettent de se trouver le 28 courant à Périgueux, pour leur

organisation de s'équiper, de se pourvoir de l'uniforme de leurs grades ; de tout quoi nous avons dressé le présent procès verbal, dont copie sera transmise sur-le-champ au sous-préfet.

Le 2 décembre 1804, jour du sacre, à 7 heures du matin, se forment place Dauphine, les députations des Gardes nationales. Le pape partit le premier des Tuileries à 10 heures du matin. Le cortège impérial surpassait en beauté les pompes de l'ancienne monarchie. Le trône avait été adossé à la grande porte de Notre-Dame qui offrait un coup d'œil féerique.

L'ordre de préséance pour le placement des corps constitués ne partait point du chœur, mais du bas de l'église, des marches du grand trône du haut duquel l'Empereur prononcerait le serment constitutionnel.

Les Gardes nationales avaient pris place, avec les députations des armées, dans les deux rangs des galeries au-dessus de la nef et du chœur. Le déroulement de la cérémonie fut long. Pas de recueillement : on a faim, on a froid ; des marchands se sont glissés, vendant des petits pains et de la charcuterie. Ce n'est qu'à trois heures de l'après-midi, sous un ciel gris et neigeux, que l'Empereur regagne les Tuileries.

## La chute de l'Empire (1813-avril 1814)

**20 janvier 1813** – La campagne de Russie a réduit la Grande Armée à des débris. Napoléon, instruit par un courrier de la conspiration du général Malet est arrivé à Paris le 18 décembre 1812. La capitulation du général prussien York a soulevé l'indignation des Français. Malgré les deuils nombreux qui ont frappé le plus grand nombre de familles et sous les coups de la défaite, le patriotisme s'est ranimé. « les nouvelles levées, dit un ministre de ce temps, n'offrirent ni retard, ni résistance. » Les villes firent des dons patriotiques et votèrent des cavaliers. Une armée de 200 000 hommes fut reconstituée, en prenant à l'avance la conscription de 1813.

**20 janvier 1813** – Séance extraordinaire. (suit le nom de M Bussac, maire, et des conseillers municipaux présents.)

Le maire a donné lecture du ... (illisible) inséré au Moniteur du 12 courant et exposé au Conseil les évènements mémorables qui y sont contenus.

Un des membres a proposé de faire à sa Majesté une offre de cavaliers armés et équipés aux frais de la commune. Le Conseil a voté à l'unanimité d'en armer et d'en équiper trois qu'on adresserait au préfet du département pour en faire hommage à Sa Majesté au nom de la commune avec l'adresse suivante :

« Sire,

*Les membres du Conseil municipal de la ville de Nontron, pénétrés des sentiments qui doivent animer tous les Français, s'empressent d'en faire parvenir l'expression au pied du Trône, ils vous supplient, Sire, de vouloir bien agréer l'offre qu'ils ont l'honneur de faire à Votre Majesté de trois cavaliers armés et équipés à leurs frais. C'est le moindre des sacrifices qu'ils sont disposés à faire pour la gloire du nom français, le succès de nos armes et l'appui de votre trône. »*

Séance des maires du canton, présidée par M le Maire de la ville de Nontron, assisté de deux adjoints. (MM Mazerat-Delord et Boyer)

**Le 21 janvier 1813** – Les maires du Canton assemblés dans la ville de Nontron, d'après l'autorisation de M le sous-préfet de Nontron portée dans sa lettre du 20 courant et sur la demande de tous les maires desdites communes. L'un d'eux, après avoir rappelé les pièces insérées au Moniteur du 12 courant, a fait quelques réflexions sur les évènements mémorables qui sont rappelés et sur les résultats qu'ils ont produits sur les esprits des membres du Conseil municipal de Paris, et a proposé qu'à son exemple il soit offert à Sa Majesté l'Empereur et Roi, un certain nombre de



cavaliers montés et équipés aux frais des habitants des communes dudit canton, et qu'encore les sentiments d'amour et de dévouement dont sont animés les habitants des dites communes pour Sa Majesté l'Empereur et Roi, soient confirmés dans une adresse que M le préfet du département sera supplié de faire parvenir au pied du trône.

Les maires, ci-après nommés des dites communes, partageant les sentiments de celui d'entre eux qui a proposé l'offre et l'adresse, de surtout ont unanimement délibéré et arrêté qu'il sera offert à Sa Majesté, au nom des habitants des communes du canton deux cavaliers armés et équipés et au surplus adopté l'adresse suivante :

*Sire,*

*Les maires du Canton de Nontron ont l'honneur d'offrir à Votre Majesté deux cavaliers armés et équipés. Daignez, Sire recevoir avec bonté cette faible offrande de notre dévouement qui est sans bornes, comme notre amour plein de confiance dans le puissant génie qui conduit les destinées de la France. Nous sommes sans inquiétude pour l'avenir. Si un faible nuage nous cache le soleil un moment, ses rayons puissants le dissiperont bientôt et son disque n'en paraît que plus brillant.*

*Nous sommes, Sire, avec le plus profond respect,  
les très humbles, très soumis et fidèles*

(Duvoisin, Lagrelière, Truffier, Pastouraud, Mazerat-Delord, Deport, J. Moreaux, Martial, etc. ...)

**Le 5 février 1813** ... s'est présenté devant nous le sieur D... ? André, conscrit réformé à défaut de taille de 1810, domicilié à Fontenille, commune de Connezac. Taille d'1 m 692 mm, marqué de petite vérole... lequel a déclaré vouloir s'enrôler volontairement pour servir dans les cavaliers que la ville et le canton de Nontron a offert à Sa Majesté l'Empereur et le Roi.

... S'enrôlent également le 25 février :

- Léonard Martinot, conscrit de 1813, natif d'Augignac.
- Pierre Lavaud, conscrit de 1811, natif de Nontron, taille 1 m 733 mm, teint coloré, barbe naissante, marqué de petite vérole.
- Noël Geoffroi, conscrit de 1811.
- Pierre Duroux, conscrit de 1811, négociant à Nontron, taille 1 m 630 mm, marqué légèrement de la petite vérole.

(Le texte suivant, en raison de son déchiffrement difficile a été adapté)

**L'an 1813 et le 26 octobre** – Les Conseillers de Nontron envoient une adresse à « Sa Majesté l'Impératrice, Reine et Régente » :

Ils l'assurent de « leur respect et de leur attachement, de l'amour dont ils sont pénétrés pour leur auguste souverain ». Ils déclarent que « l'obtention d'une paix générale et solide telle que leur Empereur la désire, font et feront éternellement l'objet de leur vœux et s'il le faut de leurs efforts. »

Signé : Pastoureau  
Vieillemard  
Grolhier  
Mazerat, etc. ...

**26 octobre 1813** – Avant son départ pour la campagne d'Allemagne, Napoléon a solennellement investi l'Impératrice Marie-Louise du titre de régente et lui a délégué le gouvernement intérieur de la France.

Mais les victoires remportées durant cette campagne n'ont pas été mises à profit pour conclure un traité. Des symptômes de lassitude se manifestent un peu partout. Un grand nombre de sénateurs a été envoyé dans les départements et Napoléon n'a pas craint de leur avouer ses torts.

« Partez donc, Messieurs, annoncez à vos départements que je vais conclure la paix, que je ne réclame plus le sang des Français pour mes projets, pour moi, comme on se plaît à le dire, mais pour la France et pour l'intégrité de ses frontières... Partez et portez à la France l'expression vraie des sentiments qui m'animent. »

**14 avril 1814** – Au début de 1814, la France est lasse et, singulièrement, ce sont les plus favorisés qui renonceront les premiers à la lutte. Napoléon en est conscient. « ... chaque jour, par une fatalité ou une autre, nos chances diminuaient ; les trahisons commençaient à se glisser parmi nous ; la fatigue, le découragement, gagnaient le plus grand nombre ; mes lieutenants devenaient gauches, maladroits, et, conséquemment, malheureux. Les hauts généraux n'en voulaient plus ; c'est que je les avais gorgés de trop de richesses, de trop de considération, de trop d'honneurs. Ils avaient bu à la coupe des jouissances et ils ne demandaient que du repos ; ils l'eussent acheté à tout prix. »

Pourtant l'Empereur fait encore des prodiges ; il est partout à la fois. « ... Que Paris se défende, et pas un étranger ne repassera le Rhin. » « Je suis plus près de Munich qu'ils ne sont de Paris. » Mais les passions royalistes se sont réveillées, Paris ne se défend pas. Depuis octobre 1813, les troupes de Wellington ont bousculé celles de Soult, franchi les Pyrénées, la Bidassoa, sont entrées sur notre territoire ; elles arriveront à Bordeaux en mars 1814. Murat a livré l'Italie aux Autrichiens. A Lyon, Augereau manque d'efficacité.

Les passions royalistes se sont réveillées. Le Conseil de régence suggère à l'Impératrice de partir pour Blois et avec elle les principales autorités se retirent. Les armées étrangères entrent à Paris, étonnées de ne trouver aucune résistance. Tandis qu'on acclame les souverains étrangers, des pamphlets injurieux se répandent sur Napoléon. Un M de Maubreuil attache la croix de la Légion d'Honneur à la queue de son cheval ; la comtesse de Périgord, nièce de Talleyrand et future duchesse de Dino, se promène, assise à cheval derrière un cosaque ; un duc de La Rochefoucauld monte sur la colonne Vendôme et essaie de faire desceller par de pauvres bougres à qui il lance des pièces de monnaie, la statue de l'Empereur.

Le Sénat, convoqué et dirigé par Talleyrand nommé, le 1<sup>er</sup> avril, un gouvernement provisoire ; le 3, il prononce la déchéance de Napoléon ; le 6, il adopte une constitution nouvelle et appelle au trône Louis XVIII, qui avait été proclamé roi à Bordeaux le 12 mars, après l'entrée des troupes de Wellington. (Soult remportera sur ces mêmes troupes la bataille de Toulouse, le 10 avril). Napoléon, trahi par Marmont, abdique le 11 avril.

## **Séance extraordinaire du Conseil municipal du 14 avril 1814.**

Le maire donne connaissance du décret du Sénat en date du 3 avril dernier, qui déclare Napoléon Bonaparte déchu du trône, institue un gouvernement provisoire ; il propose d'exprimer par une adresse les sentiments qu'a éprouvés le Conseil à la nouvelle de cet heureux événement, de donner son adhésion aux décrets de déchéance et d'émettre le vœu que Louis XVIII soit appelé à la couronne de France. Cette proposition est spontanément accueillie et l'adresse suivante est unanimement adoptée :

Une petite ville de France que sa position a préservé des horreurs de la guerre mais qui se croyait à la veille d'en devenir le théâtre par la proximité des pays envahis par des armées considérées jusqu'alors comme ennemies, sans défense, sans ressources, et tremblante sur le sort qui l'attendait, a reçu au milieu de ses frayeurs la nouvelle inespérée de votre institution provisoire, de vos sages et immortels décrets, elle a appris avec transport de joie et de reconnaissance difficile à peindre, la déchéance d'un despote qui opprimait la patrie et l'heureux rétablissement sur le trône de France d'une famille adorée qu'appellent les vœux de tous les Français.

Le Conseil municipal de la ville de Nontron presse nos Seigneurs de porter aux pieds du Gouvernement provisoire l'hommage de sa reconnaissance et d'exprimer son adhésion la plus

**EXTRAIT DU MONITEUR.**

---

**ACTE  
D'ABDICATION  
DE  
L'EMPEREUR NAPOLEON.**

**LES Puissances alliées ayant proclamé que l'Empereur NAPOLEON était le seul obstacle au rétablissement de la Paix en Europe, l'Empereur NAPOLEON, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce, pour lui et ses héritiers, aux Trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France.**

Fait au Palais de Fontainebleau, le 11 Avril 1814.

*Signé* NAPOLEON.

Pour copie conforme :

*Signé* DUPONT (de Nemours), *Secrétaire général du  
Gouvernement provisoire.*

Affiché par ordre de M. le Préfet, le 13 Avril 1814.

A Paris. De l'Imprimerie de P. PERIAUX, Imprimeur de la Préfecture, rue de la Visitation, n° 30, et rue Richelieu, n° 9. (1814)

parfaite, la plus absolue comme la plus libre aux décrets pris par le Sénat, adoptés par le Corps Législatif qui prononcent la déchéance de Bonaparte et l'appel de Louis XVIII au trône des Français.

Puisse le Prince, digne héritier du trône de ses pères, être celui de leurs vertus et faire le bonheur du peuple comme il fut toujours le constant objet de notre amour.

(sans signatures)

## Les cent jours.

**30 mars 1815** – Séance extraordinaire du Conseil municipal à laquelle a assisté M Boyer, Maire.

Le maire propose de prendre une délibération qui exprime tous les sentiments particuliers du Conseil et ceux de la ville de Nontron sur le grand événement, qui a rendu aux vœux des Français l'empereur et souverain légitime.

Sire, les Grandes et sublimes destinées de votre Majesté ont permis sans doute de sauver la France, de la conserver heureuse, au sortir d'une Révolution terrible, malheureusement trop sanglante au dedans, mais glorieuse au dehors. Elle voyait un gouvernement, faible parce qu'il était divisé, soutenant à peine le poids d'un fardeau dont il était accablé... flétrir dans ses mains incertaines des lauriers qui devaient être immortels et compromettre par ses fausses négociations et sa faiblesse la gloire... du nom français.

Vous parûtes, Sire, sur le sol français que vous n'aviez quitté que pour faire des conquêtes et bientôt tout changea de face, la nation se leva, reprit ses droits, détruisit elle-même un gouvernement qui avait trop inconsidérément agi et, sur des débris en éleva un autre plus fort par lui-même et nécessairement puissant par le Génie de son Chef. A l'instant, tout prospéra dans l'intérieur. Des lois sages furent données au peuple français, des établissements utiles s'élevèrent de toutes parts, des travaux immenses entrepris et exécutés aussitôt que conçus embellirent nos villes et nos campagnes et la gloire de vos aigles toujours triomphantes parcourant l'Europe d'un vol rapide éleva le nom français au niveau de Gloire auquel n'atteindra jamais aucun peuple de la terre.

Elles n'ont pas été vaincues, Sire, les phalanges redoutables qui sous vos ordres ne surent que vaincre et si leur bravoure n'a pas toujours été couronnée de succès, la trahison seule en fut la cause.

(partie suivante difficilement déchiffrable, qui traduit les sentiments d'admiration et de fidélité du Conseil)

Il est arrivé, Sire, cet heureux instant. De Cannes à Paris, vous parcourez la France en 20 jours de marche, non en ennemi comme on voulait nous le faire craindre, mais en héros qui triomphe, en père qui répand les bienfaits... Partout l'allégresse éclate, la France se livre au plus grand espoir, nous partageons ce bel enthousiasme.

Sire, nous voici.

**3 août 1815** – L'an 1815 et le 3 du mois d'août ; les maires, adjoints, conseillers municipaux, réunis à l'hôtel de ville, M le maire a pris la parole et a dit : *« MM, la ville que nous avons l'honneur d'administrer ne le cède en rien aux autres villes du royaume sous le rapport de l'attachement qu'elle porte à Sa Majesté Louis le Désiré, notre auguste monarque. Vous le savez, le drapeau blanc, le gage sacré de notre amour pour notre légitime souverain, a remplacé le drapeau tricolore avant que la nouvelle de l'entrée de Sa Majesté royale nous fut connue. En vous parlant ainsi, MM, vous presentez d'avance la proposition que j'ai à vous faire ; vos vœux auraient été devancés, il y a longtemps ; si nos relations avec la capitale n'avaient pas été interrompues par suite des circonstances. Aujourd'hui qu'elles sont heureusement rétablies, je vous propose de nous rendre l'interprète de nos concitoyens, en exprimant dans une adresse au Roi, les sentiments qu'il nous est doux de professer et qui sont les vœux unanimes des vrais Français. C'est en particulier celui de M le Sous-préfet, exprimé dans une lettre qu'il m'adresse en ce moment et dont je vous donne la lecture. »*

Le Conseil, après avoir entendu la lecture, arrête qu'elle sera transcrite à la suite du procès-verbal et dont la teneur suit :

Nontron, le 3 août 1815

Le Sous-préfet à M le Maire

Monsieur,

Au milieu des calamités qui affligent notre patrie, tous les esprits sages ne forment qu'un vœu, celui de rallier tous les Français au monarque, qui, seul, peut cicatriser nos plaies. Louis XVIII est l'étoile polaire qui doit nous conduire au port à travers les fluctuations d'une mer rageuse.

Toute autre route risquant que ( ?) nous perdre en nous divisant, notre affection, notre courage tous nos moyens, doivent être consacrés au Roy, devenu identique avec la patrie. Ce qui, dans des temps ordinaires, aurait pu (...) le (...) de l'amour doit devenir sous l'empire des circonstances, le sentiment du devoir ; vous pressentez déjà, M le Maire, où je veux en venir ; la voix parlant un langage qui est gravé dans votre cœur et en devinant mon but, vous allez, j'en suis sûr d'avance, engager votre conseil municipal à se rendre l'interprète de tous nos concitoyens, en exprimant dans une adresse au roi, des sentiments qu'ils se doivent de professer et qui forment le vœu unanime de tous les Français. (signature non déchiffrée)

Le conseil entend la lecture d'une adresse à sa Majesté, l'adopte et arrête qu'elle sera transcrite sur le registre.

Sire,

Vous le voyez dans la poussière, se roulant sur ses blessures, cette belle France, hier encore au premier rang des nations ; elle imposait des lois... aujourd'hui elle est exposée à les subir. Soyez pour elle une providence. Père du peuple, vous l'avez sauvée pour la seconde fois ; vous l'avez sauvée de l'étranger. Sauvez-la de ses propres fureurs... Trop longtemps le génie du mal a tourmenté ses puissantes destinées... Que le Dieu de St Louis se réveille et reprenez vos droits méconnus.

Malgré ses torts et ses malheurs, elle mérite, cette noble France, tout ce que vous ferez pour elle. Ses désastres ne l'ont pas fait déchoir dans l'opinion des peuples. Appuyée sur ses débris, elle leur commande encore et (...) Dévorés par nos conquêtes, consumés par notre Gloire, venez, fils de Henri IV, nous consoler par la paix. Elle ne trahit pas comme la victoire. Il n'est pas là celui qui, pour lui seul, nous précipitait sur les champs de bataille.

Sire, il vous incombe de nous conduire au Bonheur par le calme et l'abondance (...) que vous allez sans doute rappeler au milieu de vos enfants.

(sans signatures)

Communication au GRHIN

Le 10 avril 1980

Arch. Du GRHIN n° 61

Mlle Massevy.

## ROUTES ET CHEMINS DU NONTRONNAIS.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Nontron, ville citée comme la « troisième des plus considérables » du Périgord, en dépit de son importance historique, se trouvait isolée des routes de grandes communications.

Les chemins pavés qui étaient d'anciennes voies romaines ou établies dans les siècles suivants, montrent encore les voies d'accès aux routes plus importantes qui sillonnent le Périgord Limousin Charente.

L'étude du plan cadastral de Nontron, en très mauvais état, révèle l'existence, en 1624, de ces chemins.

Au Sud de la ville, de l'Ouest à l'Est, un grand chemin Mareuil- Limoges passait sur les collines au-dessus du Bandiat, se prolongeait sur Saint-Pardoux, Miallet, la Coquille, empruntant un moment la voie romaine Vésone-Limoges. Ce chemin était appelé par certains la 'Grande Pouge des Anglais', car dans leur esprit, les Anglais avaient remplacé les romains, mais pour les Nontronnais, c'était la 'Grande Pouge Feytaux'. (Pouge voulant dire vieux chemin – glossaire périgourdin, page 96 – et Feytaux parce qu'il passait sur la faîte en face de Nontron).

Le village de 'Chez Pouge' est situé sur l'embranchement de cette voie antique avec le chemin qui montait de Saint-Martial-de-Valette, par le pont de Valette, entre Naudonnet et le Cluzaud et continuait jusqu'à Brantôme.

De la ville à la Pouge Feytaux, montait le 'Pavé du Roi', fréquenté par les carrosses royaux et seigneuriaux (Henri IV est venu à Nontron), traversait le Bandiat sur le pont dit 'romain', gravissait la colline au sommet de laquelle il rejoignait vers Goulat la Grande Pouge.

De la ville, un autre chemin dit des 'Fourneaux' empruntait l'antique voie romaine par les 'Fourneaux', passait près des Noailles, du ruisseau de l'Étang, les Salles, traversait le Bandiat à gué vers les Salles, montait vers Coulière avec embranchement sur Balassou et rejoignait sur le coteau la Grande Pouge.

Ce chemin des Fourneaux bifurquait au Nord de la ville vers les Granges et vers le chemin d'Angoulême.

Au Nord-Est, un chemin de Nontron à Piégut passait aux Fourneaux, se divisait sous la Maladrerie vers Piégut et vers la Francherie. Ce chemin de Piégut empruntait vers le Nord, l'antique voie romaine qui traversait l'Étang Grolhier et aboutissait à Chassenon.

Au Sud-Est de Nontron, un chemin qui traversait le Bandiat au pont d'Ambrie (situé 'à la corne de l'île du moulin de la Nauve') montait vers Azat et de là, rejoignait la Grande Pouge près de Goulat (1508).

Un autre chemin suivait la vallée du Bandiat d'Est en Ouest, passait par la Croix-Mercier le long du moulin de Masvicontaux, traversait le Bandiat à gué au Moulin de Valette et remontait vers 'Chez Pouge' en longeant les Boissières.

Ce chemin se prolongeait le long du Bandiat vers Saint-Martial-de-Valette, traversait la rivière au pont de Valette et rejoignait le chemin de Brantôme.

Les ponts d'Ambris et de Valette ont disparu : le premier a été remplacé par le pont de Moissac, construit en 1898 en amont. Le second par le pont de Saint-Martial construit en 1786 à 400 m en aval de l'autre sur la route actuelle.

Entre ces deux ponts a été construit en 1869 le pont plus important qui joint la route de Villars au faubourg Salomon.

Un autre chemin, peu fréquenté suivait la vallée du Bandiat (route actuelle) rejoignant le grand chemin de Beauvais à Nontron (pont de Beauvais).

De Saint-Martial-de-Valette montait vers le grand chemin de Mareuil à Limoges, un chemin qui au Sud-Est de Grolhier rejoignait à Goulat l'antique voie romaine.

Il existait aussi un chemin Nontron – Saint-Martial-de-Valette – Brantôme par Chez Yonnet et qui passait ensuite à Saint-Angel et Saint-Pancrace. (ancienne voie romaine).

Ici, il paraît utile de rappeler quelques points du passé :

- En 1754, les habitants de Nontron, réunis comme à l'accoutumée sous la halle publique, sont appelés à donner leur avis sur le plan d'une route de Périgueux à Poitiers qui passerait par la basse rue du Rieu et celle des Etanches ou Arceaux

Les Nontronnais veulent que cette route passe par la Grande-Eglise, le Fort, et la Grande-Rue, ou alors par la rue du Rieu, le Canton, le Petit Puy de Bayet pour remonter sur la Grande-Rue afin d'éviter la rue des Etanches et ne pas gêner les tanneurs qui y étaient installés. Cette opposition prive la ville de cette route.

- En 1785, un nouveau rassemblement des Nontronnais sous la halle publique, devant Guillaume Lapouraille, syndic et notaire royal, a pour objet l'étude d'un projet de route qui, vu l'importance de la ville et sur la demande de Madame la duchesse de Larochehoucauld, devait relier Nontron, par Montbron, aux provinces du Poitou, Limousin, Angoumois et être la voie centrale où aboutiraient les routes venant de Limoges, Angoulême, Périgueux.

L'embranchement de cette route de Montbron à Forgeueuve passerait par le bourg de Varaignes, et de Forgeueuve à Nontron par Saint-Martial-de-Valette.

Les Nontronnais craignent que le circuit par Saint-Martial au Sud de Nontron laisse leur ville à l'écart de cette grande voie. Ils réclament en faveur de la ligne Nord par Javerlhac, Puymauger.

**Citation :** « Saint-Martial existerait seul et Nontron délaissé tendant à sa destruction, n'offrirait dans peu de temps que des ruines, de la misère et des tailles à payer plus difficilement. »

Les habitants offrent une subvention de 3000 livres pour l'itinéraire qu'ils préfèrent, mais la Révolution commence à se faire sentir, le corps municipal de Nontron place la question sur le terrain gouvernemental.

- En 1789 : les taillables de Nontron, réunis devant le notaire royal (Me Grolhier) obtiennent l'établissement d'un atelier de Charité pour la réparation des chemins et nomment à cet effet des membres chargés de 'la répartition, du bon emploi' d'une somme de 800 livres accordées par la ville et de 400 livres offertes par M de Mazerat, juge de la ville.

Le chemin qui conduisait à Piégut est réparé et aménagé, et aussi à cette époque, le chemin Nontron-Périgueux par Saint-Martial-de-Valette.

- En 1802 ; (23 Prairial) Délibération est prise pour établir des prestations en nature destinées au rétablissement des chemins vicinaux :

- 1) Celui de Nontron à la Maladrerie
- 2) Le chemin appelé de Limoges
- 3) Le chemin de Saint-Pardoux-la-Rivière et celui de Javerlhac.

Le plus pressant est, reconnaît-on, celui qui va à la Maladrerie. Il est le seul où les voitures à roue passent pour se rendre à Montbron, La Rochefoucauld et Angoulême.

En exécution de l'arrêté du préfet (23 Prairial an 11), les citoyens Pastourrau de la Besse (juge de Paix) et M Bussac (maire) arrêtent le devis suivant :

- 48 journées de bouviers pour la conduite des matériaux.
- 388 journées et demie, pour leur extraction et leur placement

Soit une dépense de :

- 48 jours à 3,50 F                      168 F pour les bouviers
- 388 jours ½ à 1,40 F                543,90 F pour les ouvriers.

Les dépenses de 711,90 F sont réparties entre les habitants de la commune de Nontron. Sont exemptés ceux qui paient moins de 10 F d'impôts.

Ceux qui ne s'acquitteront pas en nature (travail), doivent payer 3,50 F par chaque journée de bouvier, 1,40 F par journée d'ouvrier.

A cette époque est aussi réparé le chemin de chez Mataguerre qui va à Limoges. Même tarif d'ouvriers, le dépense s'élève à :

- 21 jours de bouviers à 3,50 F
- 267 jours d'ouvriers à 1,40 F (1<sup>er</sup> Floréal an 12)

En résumé, au début de l'Empire n'existait à Nontron, éloignée des grandes routes de 1<sup>ère</sup> classe et des routes de 3<sup>ème</sup> classe (comme celle de Brantôme à Nontron) que des chemins vicinaux, véritables fondrières, les municipalités n'ayant pour les entretenir que des budgets dérisoires.

Le budget de Saint-Pardoux-la-Rivière en 1819 est de 380,50 F pour l'ensemble des recettes, celui de Nontron sous le Consulat et l'Empire entre 3000 et 5000 F.

Sur ces routes le bouvier expose sa santé, sa vie ; le propriétaire voiturier risque de perdre son attelage ; le riverain s'oppose à toute modification de la voie tracée dans ses propriétés.

Cet état de choses nuit à la prospérité économique de la région, tous les échanges de marchandises devant se faire par charroi, ce qui augmente le prix de revient.

- De 1802 à 1808 : le réseau routier se complète ; les chemins deviennent routes. En 1803, la route de Nontron à Brantôme et la route de Mareuil à Limoges par Nontron et Châlus, sont proposées par M le Préfet, à charge pour la commune de pourvoir 'en nature' la quantité de journées de bouviers et de manœuvres que l'autorité supérieure devra lui assigner.

- En 1812 : M le sous-préfet de Nontron obtint de la préfecture, la réparation de la voie de Nontron à Thiviers passant par Saint-Pardoux ; cette voie était devenue impraticable jusqu'au village du Puy. Il faut nécessairement jeter un pont sur la rivière Bandiat (pont du Moulin Blanc). Cette route coûte à la commune de Nontron une participation de 4500 F payables en trois ans.

- En 1816 : la commune vote 150 F pour la réparation du chemin qui conduit de Nontron au portail de Vieillemard.

Une somme de 150 F est accordée pour la participation aux frais de réparations : pavage.

- En 1818 : on inaugure la route Nontron-Angoulême par Mareuil.

- En 1820 : Dans la ville même, on procède à la destruction de la Grande-Eglise Saint-Etienne et à la construction du pont de pierre à l'emplacement du pont-levis.

L'entretien des routes était assuré soit par des taxes, soit par le travail des contribuables.

Une journée de manœuvre était payée 1,50 F, celle du bouvier 5 F, le charpentier, le carrier, le maçon 9 F, le cantonnier recevait 30 F par mois plus 5 F pour l'usure de ses outils (1809).

- En 1856 : A cette époque est créé un service de transport Nontron, Brantôme, Périgueux. Il est assuré par une diligence qui part tous les matins à 4 h de Nontron, arrive à Périgueux à 10 h,



repart de Périgueux à 3 h de l'après-midi pour arriver à Nontron à 8 h du soir. Le service des arrivées et départs est assuré par M Moreau, sellier, place du Canton.

Une notice sur le Périgord signale ce service plus onéreux que lucratif et demande de faire le transport des dépêches en même temps que celui des voyageurs.

- En 1862 : Le service des dépêches entre Périgueux et Angoulême par Mareuil et Brantôme est menacé. Des vœux (délibération à Nontron du 11/5/1862) sont formés pour le maintien de ce service en même temps que celui des voyageurs en grande vitesse.

- En 1863 : le service des messageries établi entre Nontron et La Coquille demande qu'on lui confie le transport des dépêches jusque là confié à des piétons (délibération du 15/2/1863).

- En 1869 : Départ du courrier de Nontron à Angoulême.

Depuis le début du siècle, ces routes et ces chemins sont fréquentés en tous temps par un grand nombre de voitures qui transportent les voyageurs (voituriers à 2 ou 4 chevaux) qui s'arrêtent aux relais. Les voituriers de poste transportent les sacs postaux (il y avait plus de lettres qu'on pourrait le croire : lettres de soldats aux armées, enluminées de dessins naïfs et images de l'Empereur et l'Impératrice), lettres chargées entre commerçants.

Les voitures postales prenaient parfois 1 ou 2 voyageurs à leur bord, d'autres voyageurs se groupaient dans une voiture à frais communs.

Il y avait aussi les courriers des recettes, escortés de gendarmes à cheval, les sacs de pièces d'argent ou d'or étant acheminés vers la préfecture.

Les facteurs marchent à pied (deux facteurs par commune) ; ils sont payés de 200 à 300 F par an ; ils sont souvent presque illettrés ; les lettres mettent de 5 à 6 jours pour parvenir au destinataire.

Dès 1809, les Messageries générales de France organisent des circuits d'énormes voitures pouvant transporter une dizaine de voyageurs. Elles étaient tirées par 5 chevaux et de 1830 à 1848 roulaient à une vitesse moyenne de 6,5 à 9,5 km/h.

C'étaient des diligences, avec coupé à l'intérieur, bagages sur le toit, postillon en avant.

Pour les petits déplacements, on se servait de véhicules plus modestes ; cabriolets, carabas, coucous.

Les particuliers qui circulaient en voiture, employaient de nombreux conducteurs établis en ville ou dans les villages environnants. Pour aller de Périgueux à Vergt, il en coûtait de 3 à 5 F.

En 1819, des courriers partent pour Paris de Thiviers, Nontron, Excideuil, Châlus, Limoges, le lundi, le jeudi et le samedi. Les diligences ne desservent notre ville que beaucoup plus tard, vers 1856.

De Limoges à Bordeaux, la diligence met deux jours en été et deux jours et demi en hiver.

J'ai relevé sur les registres paroissiaux de nombreux noms de voituriers nontronnais, et, curieusement, une famille semble s'être spécialisée dans cette fonction de voituriers et maîtres de postes dès l'année 1802, peut-être avant : celle de Pierre Chabaneau.

Conducteur de la recette de Nontron (1800-1808), il eut sur la route une aventure fâcheuse qui devait faire de lui une sorte de héros :

Le 20 août 1800, la recette de Nontron, accompagnée de 3 gendarmes et de 3 gardes nationaux à cheval, est attaquée à 200 m du château de La Pouyade, isolé dans les bois. Dans la montée, la voiture est arrêtée par une quinzaine d'individus armés. Deux gardes tombent, un gendarme est blessé ; Chabaneau reçoit plusieurs balles dans la cuisse ; avec un autre gendarme, il presse les chevaux, parvient à gagner les dépendances du château où il cache 4 sacs d'argent. Un

gendarme arrêté par les bandits livre 7200 F, mais l'alarme est donnée à Saint-Pancrace. Les patrouilles de Nontron et de Brantôme poursuivent les voleurs qui se cachent à Périgueux.

Les attaques contre les voitures et les piétons étaient fréquentes à cette époque, la misère était grande, le brigandage sévissait, soutenu par les réfractaires à la conscription et les déserteurs.

Il y eut ensuite :

- Félix Chabaneau, maître de poste (1809)
- Jean et Isabeau Chabaneau, voituriers (1810-1875)
- Bernard Brenier, voiturier (1821)
- Francis Nouveau (1827)
- Laulangeas (1878)
- Jacques Desroches (1828)
- Donzeau à Lussas, Donzeau à Malibas
- Claude Samoyard (1828)

Les maîtres de poste sont des fonctionnaires.

La famille Chabaneau s'est attachée à cette fonction. Déjà cité, Pierre Chabaneau a été conducteur à Nontron (1809) ainsi que Félix Chabaneau (1815)

De 1830 à 1835, Pierre Paulin Chabaneau est directeur de la poste. Il habitait au 26 de la rue des Etanches ou des Arceaux, qui porte aujourd'hui le nom de son fils, Camille Chabaneau.

Ce dernier est né dans cette maison le 4 mars 1831. Une étude récente de la vie et de l'œuvre de cet illustre Nontronnais nous a confirmé sa notoriété locale et même nationale. Ce distingué grammairien, spécialiste de la langue occitane, professeur de lettres à la faculté de Montpellier, se retira à la fin de sa vie à la 'Pastourelle', dans sa ville natale où il mourut le 21 juillet 1908.

Les transports :

Les transports exclusivement par route persistent dans le Nontronnais, jusqu'en 1892, date qui marque la pose de la voie ferrée Nontron-Thiviers.

1881 : une gare est construite sur le territoire de Saint-Martial ; elle est distante de la ville de 1,5 km. Pour réduire cette distance, le grand pont de la ville et le chemin de la Font Charleppe sont mis en chantier.

1882 : le viaduc du Refuge développe sa courbe de 400 m de rayon sur le vallon du Bandiat. La ligne Nontron-Angoulême est ouverte.

1891 : on établit la voie ferrée Nontron-Thiviers. Des ouvrages d'art sont construits pour le passage de la ligne : Pont sur la Côte, pont de Saint-Pardoux, viaduc de Nontron (1892)

1892 : A Nontron, le 8 juillet, la première locomotive roule sur le viaduc. Le ministre des Travaux Publics étant empêché, M de Cavagnac, Ministre de la Marine, préside à l'inauguration.

Nontron est en fête : défilé des gymnastes, des Sociétés, discours de M Dusolier, sénateur et du Dr Picaud, maire. Remise de gerbes au Ministre par trois jeunes Nontronnaises, Mlles Emma Picaud, Berthe Lamerie et Madeleine Versaveau. Le soir, illuminations, embrasement de la vallée.

Cette ligne Nontron-Thiviers, longue de 27 km a coûté cher : 358 000 F le km.

La concurrence du rail et de la route est amorcée. Nos routes avec les claquements du fouet des postillons et leurs joyeuses auberges vont périr. Elles ne prendront leur revanche qu'après la première guerre mondiale avec la vulgarisation de l'automobile.

Les chemins de fer souffriront à leur tour. Bien des voies ferrées devront être supprimées ; des viaducs, chefs-d'œuvre d'architecture ne serviront plus que d'ornement à leur vallée.

De toute façon, Nontron n'a pas eu la chance d'être desservie par une voie de grande circulation, qu'elle soit asphaltée ou ferrée.

Mme Thibaud  
Communication au GRHIN  
Le 1<sup>er</sup> février 1979  
Arch. Du GRHIN n° 35.

## SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

**NUMÉRO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981**

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : Vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : La société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : Solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

**NUMÉRO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale**

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyriseau
- Joseph de Verneilh-Puyriseau - Félix de Verneilh-Puyriseau - Jules de Verneilh-Puyriseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

**NUMÉRO 1 – 1981**

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 2 – 1981**

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

**NUMÉRO 3 – 1982**

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Bourdiol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 4 – 1983**

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Masevry*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

**NUMÉRO 5 – 1984**

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyriseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

**NUMÉRO 6 – 1985**

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

**NUMÉRO 7 – 1986**

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 8 – 1987**

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turcat, en 1759 : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 9 – 1987**

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

**NUMÉRO 10 – SPÉCIAL BICENTENAIRE – 1989**

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- État civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

**NUMÉRO 11 – 1990**

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

**NUMÉRO 12 – 1991**

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carens*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carens*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

**NUMÉRO 13 – 1997**

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Jumilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

**NUMÉRO 14 – 1998**

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

**NUMÉRO 15 – 1999**

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges Marbeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Masseur*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

**NUMÉRO 16 – 2000**

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

**NUMÉRO 17 – 2001**

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Masseur*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Église et de L'État (1880-1910) : *Odette Plazer*

**NUMÉRO 18 – 2002**

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieurs de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

**NUMÉRO 19 – SPÉCIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003**

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3<sup>ème</sup> millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

**NUMÉRO 20 – 2004**

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois ( 1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup>. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Étude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

**NUMERO 21 – 2005**

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17<sup>e</sup> siècle.      2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005**

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

**NUMERO 22 – 2006**

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

**NUMÉRO 22 bis – 2006**

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMÉRO 23 – 2007**

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LHERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

**NUMÉRO 24 – 2008**

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

**NUMÉRO 25 – 2009**

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

**NUMÉRO 26 – 2010**

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

**NUMÉRO 27 – 2011**

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMÉRO 28 – 2012**

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 1 – 2012**

- Œuvres de Jules de Verneilh ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 2 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 3 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

**NUMÉRO 29 – 2013**

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuill*  
 - Bourdeilles X<sup>IV</sup> siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*  
 - Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*  
 - Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

**NUMÉRO 29 bis - 2013**

- Naissance des associations à Nontron : *Dominique Poupeau*

**NUMÉRO 30 - 2014**

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuill - Francis Gérard*  
 - Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*  
 - La vie quotidienne au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*  
 - Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*  
 - Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

**NUMÉRO 30 bis - 2014**

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

**NUMÉROS SPÉCIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine **Brugière****

- **1** : Le canton de Nontron ;  
 - **2** : Le canton de Mareuil ;  
 - **3** : Le canton de Bussière-Badil ;  
 - **4** : Le canton de Verteillac ;  
 - **5** : Le canton de Champagnac.  
 - **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

**NUMÉRO 31 - 2015**

- Destins de femmes en Périgord Vert : *Francis Gérard*  
 - Les mottes castrales : *Jacques Jarry, Francis Gérard*  
 - Les quatre dynasties des seigneurs de Varaignes : *Jean-Marc Warembourg*  
 - L'histoire de l'orgue de Marin Carouge : *Henri Aristizabal*  
 - Jean Lapeyre Mensignac : *Collectif*

**NUMÉRO 31 bis - 2015**

- L'Ancienne industrie du fer en Nontronnais (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.) : *Madame Clavaud*  
 - Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*  
 - Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*  
 - La fabrication des canons de Marine dans les forges du Nontronnais. *Pierre Blanc*  
 - Blanchard de Sainte-Catherine, maître de forge à la Chapelle-Saint-Robert. *Jean Maudet*

**NUMÉRO 31 ter - 2016**

- Les Associations à Nontron de 1900 à la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale : *Dominique Poupeau*

**NUMÉRO 32 - 2016**

- L'architecte Catoire, ses mystères, son œuvre. *Nelly Buisson*  
 - La poste en Nontronnais des origines à 1900, à travers les marques postales. *Josette Chaperon-Gay*  
 - Le Moyen Âge à table. *Sonia Breux-Pouxviel*  
 - Histoire du « Claud » à Saint-Martial-de-Valette (1581-2016). *Marie-José Baglione*  
 - L'agriculture en Dordogne pendant la première guerre mondiale. *Jean-Pierre Rudeaux*

**NUMÉRO 32 bis - 2017**

- Hommage à Louis Le Cam.

**NUMÉRO 33 - 2017**

- Histoire du soldat Laugier, parcours militaire d'un enfant du Nontronnais. *Josette Chaperon-Gay*  
 - Le cinéaste Louis Delluc (1890-1924) - Homme de lettres oublié. *Gilles Delluc*



- Deux crimes en Nontronnais (1812-1826). La justice en ce temps-là. *François Reix*
- Le costume au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les églises à coupoles. *Serge Larüë de Charlus*

**Commande d'anciennes Chroniques :** Commande des numéros :

N <sup>os</sup> -1 à 16	10 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 17 à 34	15 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> spéciaux, Brugière	20 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> bis	15 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 28 bis t1 t2 t3	25 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 29 bis et 31 ter	10 €	X .....	=	€
N° 30 bis	6 €	X .....	=	€
Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €) ....				= €
				€
Total : .....				€

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à      GÉRARD Francis  
 Bernardières  
 24340 CHAMPEAUX  
 frgerard24@orange.fr

NB : les Chroniques ordinaires (n° -1 à 34) sont disponibles en mode PDF.

- gratuitement pour les membres du GRHIN

- au prix de 5 € l'exemplaire pour les non adhérents.

Les demander à l'adresse ci-dessus.

**Bulletin d'adhésion au GRHIN**

Mme, M., Mlle, M. et Mme

prénom :

Adresse :

Désirez-vous

Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :

Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.

Cotisation simple : (35 €)

Cotisation en coupè : (40 €)<sup>1</sup>

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau  
 Le Puy de Fleury  
 24300 NONTRON

1 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques de l'année.